



DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA DGTPE

Numéro 2007/05 - Septembre 2007

L'impact de la fiscalité sur la participation des conjointes au marché du travail

Clément CARBONNIER

L'impact de la fiscalité sur la participation des conjoints au marché du travail

Clément CARBONNIER

SOMMAIRE

Résumé / Abstract	5
Synthèse	7
Introduction	9
1 – Le système d'imposition sur le revenu	10
1-1 <i>Progressivité de l'impôt</i>	11
1-2 <i>Familialisation de l'impôt</i>	12
2 – Eléments théoriques	13
3 – Données	15
4 – Estimations	20
4-1 <i>Estimation globale</i>	20
4-2 <i>Effet taxe, effet revenu</i>	21
5 – Résultats et interprétations	22
5-1 <i>Estimation globale</i>	22
5-2 <i>Effet taxe, effet revenu</i>	31
Conclusion	37
Références bibliographiques	38

RÉSUMÉ

Le but de cet article est de mesurer l'élasticité de l'offre de travail aux incitations fiscales. Pour ce faire, nous utilisons une base très complète de plus de 500 000 déclarations à l'impôt sur le revenu. Nous étudions le cas des conjoints, et comparons, à caractéristiques du couple identiques (composition familiale, âge du déclarant principal et du conjoint, types de revenus, salaire du déclarant principal...), la probabilité du conjoint de participer au marché du travail en fonction des autres revenus du foyer d'une part, et du taux d'imposition auquel seraient soumis les revenus de ce travail d'autre part. Nous trouvons ainsi une élasticité de la probabilité du conjoint de participer au marché du travail en fonction du taux de taxation du salaire éventuel de -0,05 et une élasticité de la même probabilité de participer en fonction des autres revenus du foyer de -0,21. Nous détaillons ensuite les différences d'élasticités entre les différentes catégories de la population. Nous avons ainsi deux types de séparations, qui se recoupent partiellement. D'un côté une séparation entre conjoints contraints ou non sur le marché du travail (les personnes ayant plus d'enfants, des enfants plus jeunes, ou une employabilité réduite du fait d'une faible qualification sont appelés contraints) : les contraints présentent des élasticités bien plus faibles que les non contraints. D'un autre côté, une séparation entre détenteurs ou pas de patrimoine rémunéré. Les détenteurs de patrimoine ont une élasticité au taux plus importante que l'élasticité au revenu, alors que c'est la situation inverse pour les autres.

ABSTRACT

The point of the present paper is to measure the labor supply elasticity with respect to income tax rates. A very complete data base of more than 500 000 observations a year is used that for. This data base is a large sample of the French income tax files. The case of the spouses is studied by comparing – for very similar couples – the probability of the spouse to participate in the labor market depending on the other foyer incomes on the one hand and depending on the tax rate at which would be taxed the income of this work on the other hand. Results find labor market participation elasticity with respect to income tax rate equal to -0.05 and with respect to income equal to -0.21. Moreover, differences are detailed. Different elasticities are measured for the different categories of the population. Two facts appear which confirm each other partially. On the one hand, there is a difference between spouses more or less constrained to participate in the labor market. The more constrained ones present elasticities weaker than the less constrained ones. On the other hand, there is a major difference between the capital holders and the others. The capital holders' elasticity with respect to income tax rate is higher than their elasticity with respect to income. The opposite occurred for the other people.

SYNTHESE

La relation salariale est considérée en économie comme étant un marché mettant face à face une offre de travail des salariés et une demande de la part des employeurs. La présente note aborde le sujet de l'offre de travail des conjoints. Deux raisons imposent ce choix. Premièrement, les conjoints étant potentiellement moins contraints à travailler peuvent prendre plus facilement des décisions de retrait du marché du travail. Ils sont ainsi censés réagir plus aux incitations. De plus, leurs variations d'offre peuvent notamment consister en un retrait du marché du travail, ce qui présente l'avantage économétrique d'être plus facilement observable qu'une variation de la quantité de travail offerte.

Par ailleurs, l'étude de l'offre de travail des conjoints présente un intérêt propre important dans le cadre d'un impôt familialisé. De nombreux pays de l'OCDE sont passés à des impôts individualisés, au moins partiellement, et il paraît nécessaire de s'interroger sur l'impact sur le travail des conjoints du caractère familialisé de l'impôt sur le revenu. En effet, un taux supérieur conduit à une rémunération nette d'impôt inférieure, et donc potentiellement à une offre de travail inférieure. Or, lorsqu'un conjoint décide de travailler, le taux marginal initial auquel est taxé son travail peut être déjà élevé selon les revenus du déclarant principal.

Cependant, cet impact des revenus du déclarant principal peut jouer à travers un effet revenu, présent quel que soit le système d'imposition. Si le foyer possède déjà des revenus importants, le surplus de revenu amené par le travail du conjoint se trouve moins nécessaire. Il semble que pour l'ensemble de la population, l'effet revenu soit nettement supérieur à l'effet de la familialisation de l'impôt. Ce dernier effet, certes faible, est pour autant significativement non nul.

1) Des valeurs généralement faibles, mais non nulles

Tout d'abord, il semble très important de remarquer que si les élasticités de l'offre de travail des conjoints, autant au taux d'impôt qu'au revenu, paraissent assez faibles par rapport aux canons traditionnels, elles correspondent en réalité à des réactions substantielles des conjoints. Sont en effet trouvées une élasticité moyenne au taux d'imposition de -0,05 et une élasticité au revenu de -0,21. Pour une proportion de conjoints actifs de l'ordre de 50 % en France, le premier chiffre signifie que si 400 couples voient leur taux marginal passer de 10 % à 11 % (soit une hausse de 10 %), un conjoint parmi les 200 actifs décidera d'arrêter de travailler.

Pourtant, certaines hypothèses théoriques considèrent que ces élasticités doivent être basses. Un premier argument tient au fait que les travailleurs sont relativement contraints sur le marché du travail, c'est à dire que le choix entre travailler et ne pas travailler n'est que rarement un choix. Il y a nécessité de travailler, et l'offre de travail devrait ainsi répondre faiblement aux variations de rémunérations. Un deuxième argument suppose qu'on ne travaille pas seulement pour les revenus que cela procure, mais également parce que travailler est considéré comme la normalité. Malgré cela, les valeurs que nous estimons sont substantielles. Il en résulte que la familialisation de l'impôt sur le revenu incite des conjoints, qui sont souvent des femmes, à rester hors du marché du travail.

2) Les moins contraints choisissent plus que les autres

Ces élasticités peuvent être détaillées selon les différentes catégories de la population. Une première séparation apparaît alors entre conjoints contraints ou non sur le marché du travail : les contraints présentent des élasticités bien plus faibles que les non contraints. Les couples sans enfant à charge sont bien plus élastiques que les couples avec enfant à charge. Parallèlement, les couples aux âges intermédiaires sont bien plus élastiques que les couples les plus jeunes et les plus âgés.

Les conjoints sans enfant à charge sont plus libres de choisir de travailler ou pas, et leur décision dépend alors de la rémunération de ce travail, tandis que les personnes ayant des enfants à charge sont plus contraintes soit d'assurer un revenu au foyer, et donc de travailler, soit de garder leurs enfants à la maison et donc de ne pas exercer une activité salariée. Il en va de même pour l'âge, où les plus jeunes cherchent d'abord à trouver leur place dans le marché du travail, avant de pouvoir choisir éventuellement d'en sortir si le travail est trop peu rémunérateur.

3) Les conjoints de couples ayant du patrimoine réagissent plus au taux qu'au revenu

D'un autre côté, une séparation entre détenteurs ou non de capital rémunéré apparaît. Les détenteurs de patrimoine rémunéré présentent une élasticité au taux d'imposition plus importante que l'élasticité au revenu, alors que c'est l'inverse pour le reste de population. Ceci est tout aussi vrai concernant les détenteurs de capitaux mobiliers que de capitaux immobiliers. Ceux qui n'ont pas de tels revenus ont une élasticité au taux d'impôt quasi nulle et une élasticité au revenu assez élevée (-0,26), tandis que ceux qui possèdent de tels revenus ont une élasticité au revenu bien plus faible (-0,15 pour les détenteurs de capitaux mobiliers et -0,11 pour les détenteurs de capitaux immobiliers rémunérés) et une élasticité au taux d'imposition très conséquente (pratiquement -0,2).

Pour ce qui concerne l'élasticité au taux d'imposition, c'est à nouveau l'idée de contrainte qui domine : ayant d'autres types de revenus et donc moins la nécessité de travailler, l'offre de travail des détenteurs de capitaux rémunérés réagit substantiellement aux incitations fiscales sur le travail.

Pour ce qui concerne la diminution de l'effet revenu, celle-ci pourrait être due à une optimisation inter temporelle de la consommation. Il est souvent considéré que les différentes classes d'agents ont des perspectives inter temporelles différentes. Ainsi, les agents vivant des revenus de leur capital sont supposés avoir une vision à plus long terme que ceux vivant des revenus de leur travail. Alors, pour les possesseurs de capitaux rémunérés, un gain en revenu est lissé sur l'ensemble du cycle de vie, et a donc un bien moindre impact qu'un gain équivalent pour les foyers qui ne jouissent pas de revenus de capitaux. En revanche, dans leur processus d'optimisation, les propriétaires d'un capital rémunéré sont plus sensibles que les autres au rendement de leurs activités, et ainsi la participation au marché du travail des conjoints de ses foyers est plus élastique aux variations du salaire net d'impôt qu'ils en retireraient.

Introduction

La présente étude a pour objectif d'estimer, à partir des déclarations à l'impôt sur le revenu, les élasticités de la participation des conjoints au marché du travail, en fonction des revenus du foyer d'une part et des rémunérations nettes d'impôt de ce travail d'autre part. Il est en effet primordial de comprendre la réponse de l'offre de travail aux incitations, notamment fiscales. Nous nous préoccupons dans la présente étude de l'offre de travail. Il est supposé qu'il existe une fonction d'offre de travail, dépendant du salaire réel et du revenu de réserve. Ainsi, l'offre de travail devrait réagir aux variations de taxes sur le revenu, en ce qu'elles modifient le salaire réel. Cependant, de nombreuses rigidités existent.

Une première rigidité forte est liée à une certaine forme d'obligation de travailler. Certes, il existe un choix entre un salaire et des minima sociaux, mais ce choix est assez extrême et devrait contraindre fortement l'offre. De plus, la négociation individuelle sur la quantité de travail fournie est très fortement sujette à interrogation. D'où l'intérêt de regarder l'offre de travail des conjoints, qui peuvent choisir directement de travailler ou de ne pas travailler, car ils ont potentiellement un revenu sans travailler. De plus, participer ou pas au marché du travail ne nécessite pas le même pouvoir de négociation que pour travailler plus ou travailler moins.

Le fait d'étudier l'offre de travail des conjoints n'est pourtant pas uniquement lié à une stratégie empirique. Cela présente un intérêt propre. En effet, le caractère familialisé de l'impôt sur le revenu français peut entraîner des impacts négatifs sur le travail des conjoints. Un taux supérieur conduit à une rémunération nette d'impôt inférieure, et donc potentiellement à une offre de travail inférieure. Or, lorsqu'un conjoint décide de travailler, le taux marginal initial auquel est taxé son travail peut être déjà élevé selon les revenus du déclarant principal, alors que dans le cas d'un impôt individualisé, chaque personne décidant de travailler partirait d'un taux marginal nul. On voit ici que la familialisation de l'impôt sur le revenu peut modifier les décisions de participation au marché du travail à l'intérieur d'un couple.

Par ailleurs, les estimations fiables d'éventuelles élasticités de l'offre de travail se trouvent être très difficiles à réaliser à cause des phénomènes d'auto-sélection. En effet, les différentes variables de revenu, de salaire horaire ou d'imposition sont fortement corrélées avec d'autres variables personnelles qui ont également une grande influence sur l'offre de travail. On peut citer comme telles variables le niveau d'éducation, d'adaptabilité au marché du travail, d'envie de travailler... La stratégie d'identification que nous utilisons permet d'éviter ces biais.

Sur ce sujet de l'élasticité de l'offre de travail, une abondante littérature existe déjà. Les résultats concernent principalement l'élasticité du revenu imposable aux taux marginaux pour les hauts salaires et l'élasticité de la participation au marché du travail des conjoints aux incitations financières. L'idée étant que les bas salaires sont assez peu élastiques, car ils n'ont que rarement le choix de ne pas travailler, et s'ils travaillent, sont contraints dans leur emploi et en peuvent pas choisir leur rémunération. En revanche, les hauts salaires sont bien plus élastiques car ils peuvent décider de travail plus ou moins et être payé en conséquence. Sur ce sujet Piketty (1999) et Gruber & Saez (2002) trouvent des résultats très différents entre les Etats unis et la France.

Piketty (1999) utilise les " Etats 1921 " des déclarations de revenu entre 1970 et 1996. Il opère en simple, double et triple différence, et trouve des valeurs assez faibles, voire négatives. Il explique cela par l'effet revenu, c'est-à-dire qu'on travaille plus pour compenser l'augmentation de l'IR. Il en conclut qu'on est dans la première partie de la courbe de Laffer, et que de plus une baisse des charges sociales (qui impactent la demande de travail et n'ont pas cet effet revenu) serait meilleure pour augmenter l'emploi qu'une baisse de l'IR.

Gruber & Saez (2002) utilisent un panel de déclarations de revenu pour tester l'élasticité de l'offre de travail aux taux marginaux de l'impôt sur le revenu. Ils régressent en panel la variation du revenu net imposable par rapport à la variation du taux marginal et du revenu disponible. Ils trouvent des élasticités faible (moins de 0,2) pour les revenus moyens et faible (en dessous de 100 000 \$ dans en 1980) et des élasticités plus fortes pour les revenus supérieurs (0,57).

Saez (2003) utilise le même panel de déclarations de revenus en 1979 et 1981, mais une stratégie empirique différente. Il compare les individus proches du seuil de taux supérieur (et donc qui ont beaucoup de chances de passer au taux supérieur) et ceux qui en sont plus loin afin de mesurer l'influence du taux marginal. Il trouve des élasticités du revenu taxable significative (de l'ordre de 0,4), mais des élasticités des salaires très faibles et non significatives.

Ces résultats de très faibles élasticités sont expliqués en particulier par le fait qu'un travailleur salarié n'a pas le loisir de moduler à la marge son offre de travail. En revanche, il peut choisir de participer ou pas au marché du travail, mais pour cela doit avoir un revenu de subsistance alternatif. C'est pourquoi les économistes se sont penchés sur la question de l'offre de travail des conjoints, et principalement des femmes conjointes.

Par ailleurs, Piketty (1998) étudie la participation des femmes éligibles à l'allocation parentale d'éducation (APE). Il utilise pour ce faire l'enquête emploi. Il étudie selon un modèle Tobit la participation des femmes en différence entre un groupe de traitement (éligible à l'APE) et un groupe de contrôle. Il trouve un résultat assez fort (-15 % de chances de travailler).

Contrairement à la très grande majorité de ces études, nous ne testons pas une élasticité à la marge de la quantité de travail offerte – qui est comme on l'a dit très fortement contrainte dans la relation salariale – mais nous nous intéressons à la participation au marché du travail, qui est un choix plus radical, mais également plus réalisable. Nous disposons pour ce faire d'un échantillon représentatif des déclarations à l'impôt sur le revenu constitué par la direction générale des impôts (DGI). Nous avons ainsi pour chacune des 500 000 observations tous les renseignements inscrits sur la déclaration de revenu, ce qui nous permet de calculer notamment le gain net au travail du conjoint si celui-ci travaille, et le reste du revenu du foyer. L'abondance des observations nous permet de comparer uniquement des couples ayant des caractéristiques identiques (composition familiale, âge du déclarant principal et du conjoint, types de revenus, salaire du déclarant principal...).

La stratégie d'estimation est basée sur une des particularités du système fiscal français. Celui-ci étant à la fois progressif et familialisé, le taux de taxation du travail du conjoint dépend du reste des revenus du foyer, et en particulier des revenus du déclarant principal. Pour un même type de foyer, de très faibles variations du revenu du déclarant principal peuvent entraîner le fait d'être plus ou moins près de la tranche d'imposition supérieure. Nous exploitons ces différences pour obtenir un différentiel de taux de taxation pour des conjoints aux caractéristiques semblables, et testons ainsi leur offre de travail. Nous mesurons ainsi une élasticité au taux d'imposition et une élasticité aux autres revenus du foyer.

Nous trouvons ainsi une élasticité de la participation au marché du travail au taux de -0,05 et une élasticité au revenu de -0,21. Nous détaillons ensuite les différences d'élasticités entre les différentes catégories de la population. Nous avons ainsi deux types de séparations, qui se recoupent partiellement. D'un côté une séparation entre conjoints contraints ou non sur le marché du travail (les personnes ayant plus d'enfants, des enfants plus jeunes, ou une employabilité réduite du fait d'une faible qualification sont appelés contraints) : les contraints présentent des élasticités bien plus faibles que les non contraints. D'un autre côté, une séparation entre détenteurs ou non de capital rémunéré. Les détenteurs ont une élasticité au taux plus importante que l'élasticité au revenu, alors que c'est l'inverse pour les autres.

La suite de cette étude est organisée comme suit. Dans la section 2, nous décrivons le système d'imposition sur le revenu français, et détaillons sa progressivité et son caractère familialisé. Dans la section 3, nous présentons le modèle théorique sous-jacent à notre étude, et définissons ainsi les élasticités que nous estimons. Dans la section 4, nous décrivons les données que nous utilisons pour nos travaux empiriques. Dans la section 5, nous présentons les résultats de nos estimations. Enfin, nous concluons dans la section 6.

1- Le système d'imposition sur le revenu

Parmi les spécifications du système d'impôt sur le revenu français, deux grands principes, étroitement liés d'ailleurs puisque le second ne pourrait exister sans le premier, sont particulièrement utilisés dans la présente étude. D'une part, l'impôt sur le revenu français est progressif, c'est à dire que les revenus

sont taxés à des taux marginaux croissants. D'autre part l'impôt sur le revenu français est familialisé. C'est à dire que l'impôt est calculé sur les revenus du foyer fiscal pris dans son ensemble.

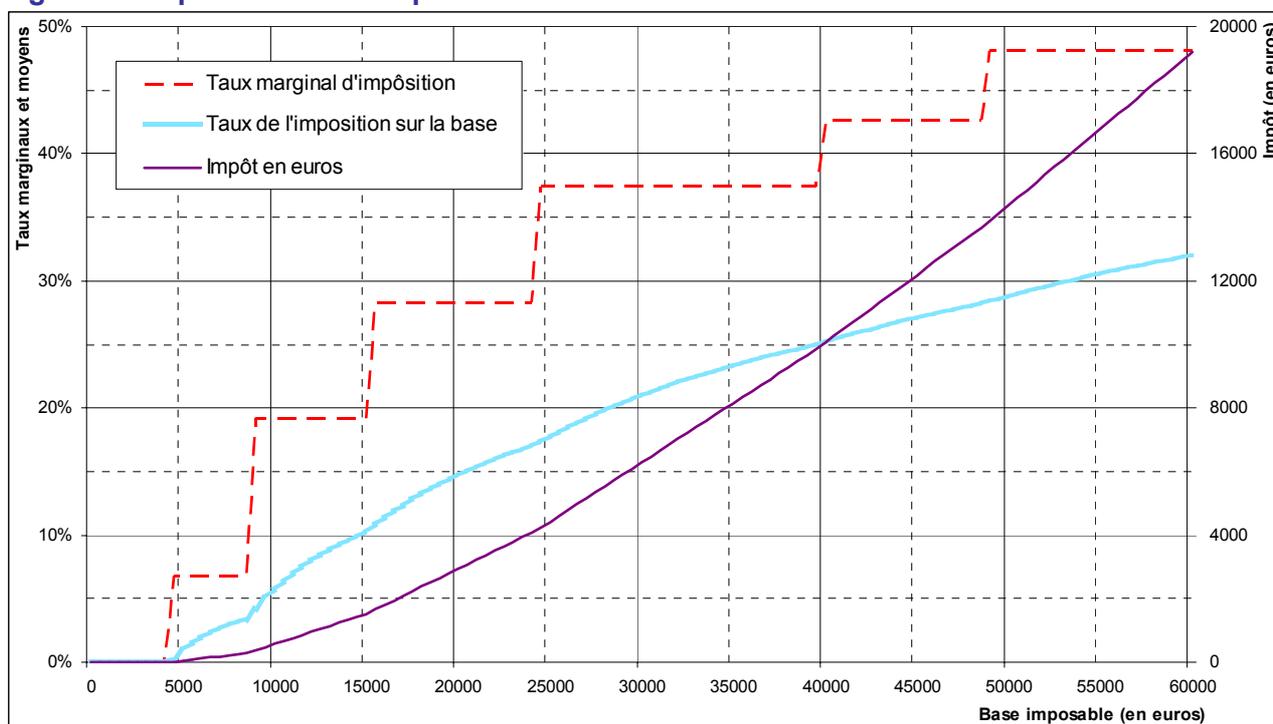
Avant de présenter ces deux caractéristiques, il convient de s'arrêter sur ce que nous appellerons conjoint et déclarant principal dans toute la suite de cette étude. Au regard de la déclaration de revenu, chaque couple est composé d'un déclarant principal et d'un conjoint. Le principe de la déclaration laisse le choix aux deux principaux membres du foyer de la personne déclarée comme déclarant principal ou comme conjoint. C'est selon cette auto déclaration que nous considérerons les membres du foyer.

S'il s'agit certes d'une auto déclaration, pour autant cette appellation représente une réalité : parmi les couples dont les deux membres avaient un revenu de travail salarié en 2004, le déclarant principal avait un revenu supérieur dans 77 % des cas. De plus, parmi les couples n'ayant pas de revenus issus d'activités indépendantes ni de pension, à peine plus de 250 000 déclarés conjoints étaient salariés sans que le déclarant principal le soit, alors que plus de 1 500 000 foyers étaient dans le cas inverse. Par ailleurs, dans les couples hétérosexuels, ce sont généralement les hommes qui sont déclarés comme déclarants principaux et les femmes comme conjoints. La question de la familialisation de l'impôt sur le revenu ramène donc à la problématique du travail des femmes, longtemps perçu comme une source « non principale » de revenus pour le foyer.

1-1 Progressivité de l'impôt

L'impôt est progressif, ce qui signifie que le taux d'imposition marginal est croissant, et donc aussi que le taux moyen d'imposition devrait être croissant avec le revenu. Le mécanisme d'imposition est celui des tranches, les premiers euros de la base sont taxés à un premier taux, puis à partir du seuil de la tranche, les euros supplémentaires sont taxés à un nouveau taux. La figure 1 trace les taux marginaux, impôt et taux moyen d'imposition résultant directement de ce barème par tranche, pour un célibataire vivant seul.

Figure 1 : Impôts et taux d'imposition



Note : La figure trace le barème de l'impôt sur le revenu. L'impôt et le taux moyen sont ceux qui auraient lieu pour un célibataire sans personne à charge qui ne profiterait d'aucune déduction fiscale ni réduction d'impôt.

Il est à noter que les taux marginaux nominaux ne sont pas les taux marginaux réels, et ce pour deux principales raisons. La première raison tient aux multiples abattements avant application du barème de l'impôt. Pour ce qui concerne les salaires, il existe deux abattements, un premier de 10 % pour frais professionnels et un second de 20 % (jusqu'à l'imposition des revenus 2005 y compris). Cela a pour résultat que ce n'est que 72 % du revenu qui est taxé. Il faut toutefois noter que ces abattements sont plafonnés. Ceci a pour conséquence de rajouter deux taux réels aux taux nominaux du barème. Le taux marginal supérieur était facialement de 48,09 % pour les revenus perçus en 2004, mais il impliquait en fait un taux réel de 34,62 % avant les deux plafonds, puis de 38,47 % entre le plafond de l'abattement pour frais professionnels et le plafond de l'abattement de 20 %. Enfin, le dernier taux marginal, après les deux plafonds, était bien de 48,09 %. S'agissant des autres types de revenus, il existait également des abattements. Dans le régime de droit commun, les revenus locatifs subissaient un abattement de 14 %, tandis que les dividendes passaient au barème après un abattement de 50 %.

La seconde raison tient à des réductions et crédit d'impôt après application du barème. Il existe de plus un système de décote¹ qui retarde l'entrée dans le barème au prix d'un fort relèvement du taux marginal d'imposition. Cependant, comme cette décote s'applique à l'impôt total et non à l'impôt par part, elle a un effet bien moindre pour les foyers fiscaux à plus de deux parts que pour les célibataires par exemple. Pour revenir à l'objet de notre étude, et du fait que nous étudions uniquement des couples, la décote aura peu d'influence sur nos résultats.

Au total, l'impôt effectivement payé est assez différent de l'impôt théorique décrit dans la figure 1, en particulier en raison d'un grand nombre de déductions du revenu ou de réductions ou crédits d'impôt. Ces dérogations fiscales seront fortement utiles à notre étude, car elles créent une certaine dissociation entre le revenu d'un foyer et son taux marginal d'imposition, ce qui nous permettra de différencier un effet dû au taux de taxation du salaire éventuel du conjoint d'un effet dû au autres revenus du foyer dans l'estimation des élasticités de la participation des conjoints au marché du travail.

1-2 Familialisation de l'impôt

Pour un célibataire sans enfant à charge, le barème de l'impôt sur le revenu peut être résumé par une fonction f , qui transforme la base B d'imposition en l'impôt I . Plus généralement, le barème est appliqué aux revenus de l'ensemble du foyer fiscaux rapportés au nombre de parts du foyer. Le principe consiste tout d'abord à attribuer à chaque foyer un nombre de parts P . Le tableau 1 explique comment est calculé ce nombre de parts.

¹ Ce système de décote est une réduction de l'impôt pour les faibles impôts. Formellement, quand l'impôt Ib en sortie de barème est inférieur à un seuil S , une réduction d'impôt de la moitié de la différence entre l'impôt calculé Ib et le seuil S est appliquée. Ainsi, une non imposition est effective jusqu'à un impôt Ib de sortie de barème égal au tiers du seuil S , puis l'impôt réel Ir croît plus vite que selon le barème pour atteindre la même valeur que Ib pour un impôt de sortie de barème égal au seuil S . Ainsi, le premier taux marginal effectif commence-t-il plus tard que ne le présente le barème, et est-il plus élevé.

Tableau 1 :

Situation familiale	Nombre de personnes à charge				
	0	1	2	3	Suppl.
Couple (déclaration commune)	2 parts	2,5 p.	3 p.	4 p.	+1 p.
Couple (déclaration séparée)	1 p.	1,5 p.	2 p.	3 p.	+1 p.
Célibataire	1 p.	2 p.	2,5 p.	3 p.	+1 p.
Veuf ou veuve	1 p.	2,5 p.	3 p.	4 p.	+1 p.

Note : La différence entre un couple qui déclare ses revenus de manière séparé et un célibataire réside dans la part allouée pour le premier enfant. En effet, pour compenser la charge d'élever un enfant seul, le premier enfant compte une part complète pour un célibataire, alors qu'il ne compte qu'une demie part pour le membre du couple qui le déclare à charge.

Le principe de la familialisation revient ensuite à calculer l'impôt $I=P.f(B/P)$, qui est plus faible que $f(B)$, car le barème de l'impôt sur le revenu est progressif. Il résulte alors un avantage fiscal $A=f(B)-P.f(B/P)$ pour le foyer fiscal. Pour les 2 parts du couple (on parle de quotient conjugal), cet avantage fiscal n'est pas plafonné. Pour les parts supplémentaires (on parle alors de quotient familial), cet avantage fiscal est plafonné. Il en résulte deux principaux phénomènes. Le premier est une allocation par enfant, fonction du revenu du foyer, qui n'est pas le sujet de la présente étude. La seconde réside en ce que quand le foyer fiscal comprend plusieurs sources de revenus (revenus d'activité du déclarant principal, revenus fonciers, dividendes...), le taux marginal de taxation du premier euro du revenu du conjoint peut être élevé. Ce phénomène peut désinciter les conjoints à travailler. Cet avantage A est décroissant au fur et à mesure que les revenus des deux membres du foyers voient leurs revenus se rapprocher, et devient nul si les deux conjoints ont le même revenu.

2 – Eléments théoriques

Une des difficultés dans l'étude du marché du travail est qu'il présente de très nombreuses violations des hypothèses des marchés purs et parfaits. Notamment, des imperfections substantielles se trouvent au niveau du réel choix de l'offre de travail, vis-à-vis d'une contrainte sociale et vitale. Le fait d'étudier l'offre de travail des conjoints libère partiellement de ce problème étant donné que le fait d'avoir déjà un revenu pour le foyer fiscal libère partiellement le conjoint de la nécessité de travailler. Bien entendu, cette nécessité de travailler n'est pas absolue, même dans le cas d'un célibataire. Il existe cependant une grande différence entre le choix entre une vie de travail ou de minima sociaux d'une part, et une vie avec ou sans travail, mais avec les ressources du déclarant principal de l'autre. L'étude de l'offre de travail des conjoints permet donc de mieux appréhender l'impact des incitations financières au travail, en se libérant de certaines contraintes sur l'offre.

Une autre forme d'imperfection réside dans le fait qu'on ne peut que rarement (uniquement pour certains emplois précis) choisir la quantité du travail. Il existe bien des possibilités de travail à temps partiel, mais le choix dans les quantités reste limité. C'est pourquoi nous prenons le parti dans cette étude de regarder uniquement la décision de participer ou non au marché du travail, et non la durée de ce travail. Nous nous libérons ainsi à nouveau de nombreuses contraintes pesant sur l'offre de travail, puisqu'une partie non négligeable des temps partiels sont subis et non voulus. De fait, nous essayons de séparer au mieux activité et inactivité, et non de comparer emploi et chômage, pour pouvoir comprendre les effets des choix personnels d'offre de travail, et non du non emploi subi, qui dépend lui de la demande de travail.

Pour modéliser ce choix de travailler du conjoint, nous supposons tout d'abord une fonction d'utilité du ménage $U[C, L]$ dépendant positivement de la consommation du ménage et du temps libre du conjoint. Cette dernière influence positive du temps libre du conjoint sur l'utilité du ménage peut-être due aussi bien à une préférence pour le loisir du conjoint qu'aux travaux pour le foyer que celui-ci peut effectuer pendant son temps de non emploi. De plus, nous supposons un revenu $R_0(\theta_1, \theta_2)$ qui permet une consommation $C_0(\theta_1, \theta_2)$ pour le ménage, et une occupation L_0 du conjoint, si ce dernier ne travaille pas. Dans cette paramétrisation, θ_1 est la caractéristique du ménage, qui révèle ses préférences et ce qu'il est capable d'obtenir sur le marché du travail. Le paramètre θ_2 est quant à lui un aléa exogène sur les revenus (autres que ceux salariaux du conjoint) indépendant des caractéristiques θ_1 du ménage.

Le conjoint peut travailler s'il le souhaite à un salaire $W(\theta_1)$, dépendant de ses caractéristiques. La dépendance du revenu du foyer et du salaire du conjoint en le même paramètre θ_1 est issue d'une hypothèse de relative endogamie des couples. Ainsi, si le conjoint ne travaille pas, l'utilité du ménage est donnée par l'équation (1).

$$U_{(\theta_1, \theta_3)}[C_0(\theta_1, \theta_2), L_0] \quad (1)$$

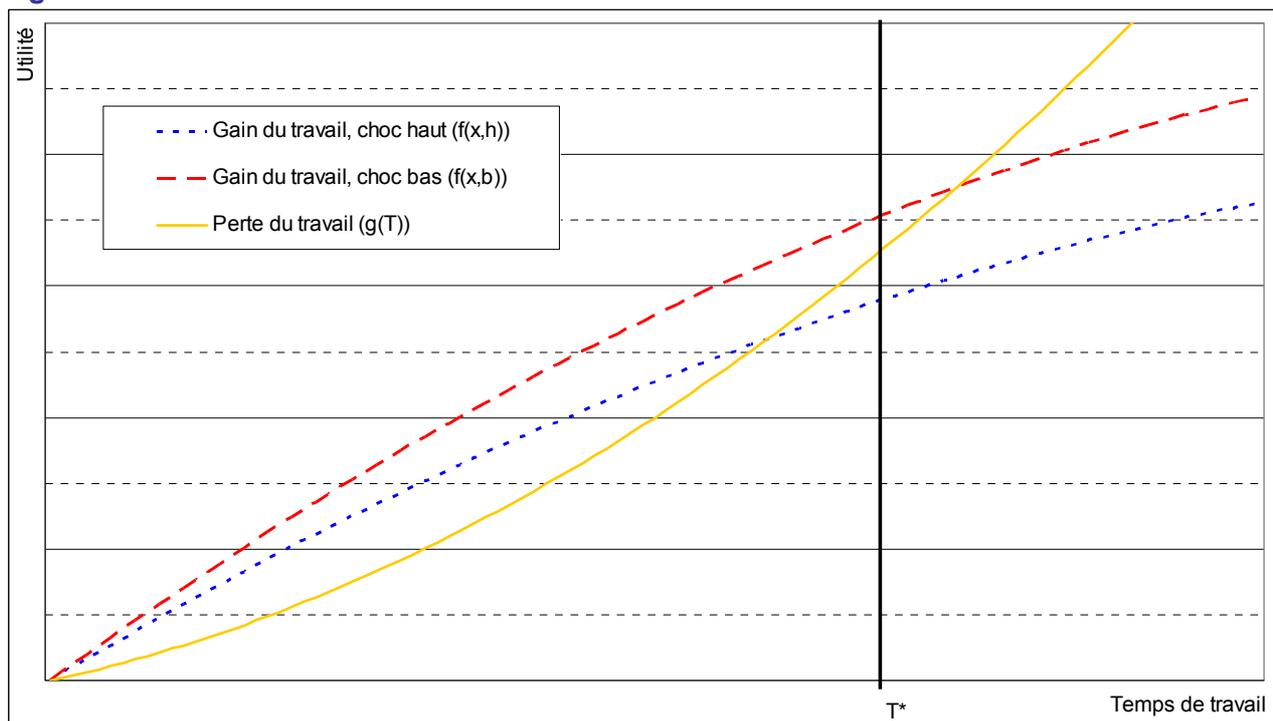
Où θ_3 est la caractéristique particulière du foyer, qui le différencie des autres ménages de même θ_1 que lui. La différence entre θ_1 et θ_3 est très importante dans la suite de notre étude. Ici, θ_1 représente des caractéristiques du couple capables d'être mesurées. Il s'agit par exemple du milieu socio professionnel, de l'âge, du nombre d'enfants... A l'inverse, θ_3 représente des caractéristiques inobservables. Ceci implique que des foyers apparemment semblables prennent des décisions différentes, et ainsi conduit à ce qu'on n'observe pas une décision donnée pour un type de foyer (par exemple que le conjoint travaille ou pas), mais une probabilité pour chaque type de foyer de prendre la décision (une proportion parmi chaque type de foyer de conjoints participant au marché du travail. Si le conjoint travaille, l'utilité présentée dans la formule (1) devient telle qu'en la formule (2).

$$U_{(\theta_1, \theta_3)} \left[C_0(\theta_1, \theta_2) + \frac{W(\theta_1)T - I[W(\theta_1)T, \theta_2]}{P}, L_0 - T \right] \quad (2)$$

Où $I[W(\theta_1)T, \theta_2]$ est l'impôt sur le revenu salarial du conjoint, qui dépend du salaire du conjoint $W(\theta_1)T$, mais également du revenu total du foyer, c'est-à-dire de θ_1 et θ_2 . Enfin, T est le temps de travail et P est un indice des prix.

Pour simplifier le modèle, nous supposons que cette utilité est séparable. Nous pouvons alors tirer deux fonctions du temps de travail. La première fonction $f_{(\theta_1, \theta_3)}(T, \theta_2)$ est le gain financier à travailler un temps T en terme de consommation. Cette fonction est croissance et concave en T car l'utilité est croissante en la consommation et l'impôt progressif. Le gain à travailler est décroissant en θ_2 pour deux raisons : tout d'abord parce que l'utilité est concave en la consommation, et ensuite parce que si le revenu $R_0(\theta_1, \theta_2)$ augmente, comme l'imposition sur le revenu est progressive et par foyer fiscal, le revenu salarial du travail du conjoint sera plus taxé. La seconde fonction $g_{(\theta_1, \theta_3)}(T)$ est la perte non financière à travailler T . Elle est croissante et convexe en T (nous ne supposons pas d'addiction au travail). La figure 2 trace les courbes représentatives de ces deux fonctions, pour θ_1 et θ_3 donnés, et en supposant deux valeurs de l'aléa θ_2 : une valeur haute $\overline{\theta_2} = h$ et une valeur basse $\underline{\theta_2} = b$.

Figure 2 : Choix de travailler en fonction du choc



Note : Cette figure représente le choix de travailler, influencé par le choc θ_2 sur le revenu du déclarant principal. Les courbes en tirets et pointillés représentent, pour deux valeurs différentes de ce choc, le gain à travailler pour le conjoint. La courbe continue représente la perte à travailler. Le temps T^* est le temps de travail réglementaire, supposé comme seul temps travail possible.

Sur la figure 2, nous voyons apparaître que, pour un temps de travail et un salaire brut fixés, la décision de travailler peut dépendre d'un aléa sur le revenu du déclarant principal. En effet, avec le choc $\theta_2 = b$, le conjoint du foyer de type θ_1 représenté choisit de travailler. Avec le choc $\theta_2 = h$, ce même conjoint choisit de ne pas participer au marché du travail. Nous avons donc défini pour chaque foyer le choix de participation au marché du travail.

Si nous supposons une distribution aléatoire des caractéristiques particulières θ_3 , nous obtenons, à partir de ce choix de travailler et pour l'ensemble des ménages de caractéristiques identiques θ_1 et θ_2 , une probabilité de travailler $\pi_{\theta_1}(\theta_2)$, où nous considérons la caractéristique θ_1 comme un paramètre et la caractéristique θ_2 comme une variable. L'aléa θ_2 influence ainsi la décision de travailler en ce qu'il modifie le taux de taxation des revenus du conjoint d'une part, et l'utilité marginale du revenu d'autre part. Le but de la présente étude est d'utiliser cet aléa θ_2 pour estimer l'élasticité de l'offre de travail du conjoint aux incitations financières.

3 – Données

Cette étude est effectuée sur des données très précises et très fournies des déclarations de revenus des foyers fiscaux français pour l'année 2004. Il s'agit d'un échantillon représentatif construit par la Direction Générale des Impôts (DGI). Cet échantillon lourd est formé par tirage semi aléatoire par strates à partir de la base exhaustive des déclarations fiscales. Il retient environ 500 000 observations sur les quelques 34 millions de déclarations. Cela nous permet d'avoir plus de 270 000 observations de foyers fiscaux de couples (mariés ou pacsés) faisant une déclaration commune. Avec les pondérations, ces observations représentent les presque 13 000 000 de couples déclarant leurs revenus dans le même foyer fiscal.

Chaque déclarant est classé dans une urne de sondage en fonction de cinq critères : son code d'imposition, sa tranche de revenu imposable, son revenu dominant, son nombre de parts et le centre de services informatiques dont il dépend. Il y a ainsi 8 424 urnes de tirage. A chaque urne est attribué un coefficient de pondération de tirage. Dans une urne dont la pondération de tirage est P , sont tirés tous les déclarants aux places $Ent[p/2+kP]$ où k est un nombre entier. Ainsi, si l'urne exhaustive contient N déclarants, l'échantillon comportera $Ent[1/2+N/P]$ observations de cette urne. A chaque observation est alors attribuée la pondération telle que le présente la formule (3).

$$\frac{N}{Ent[1/2 + N/P]} \quad (3)$$

Les variables présentes dans ce fichier de données sont toutes les informations présentes sur la feuille de déclaration 2042, c'est-à-dire entre autres le nombre de membres du foyer fiscal, leur âge, leurs revenus de tous types avec les détails des types de revenus. Par exemple, nous possédons pour chaque membre du foyer fiscal, l'année de naissance, les revenus de tous types...

Malheureusement, nous ne disposons pas de variable susceptible d'indiquer le sexe des membres du couple. Ainsi, nous nous bornons dans notre étude à nommer les membres du couple « déclarant principal » et « conjoint ». Cette terminologie dépend de la déclaration de revenu du couple, pour lequel les deux membres décident du statut déclaré de chacun. Cependant, ce sont bien souvent les hommes qui se déclarent déclarants principaux et les femmes conjoints.

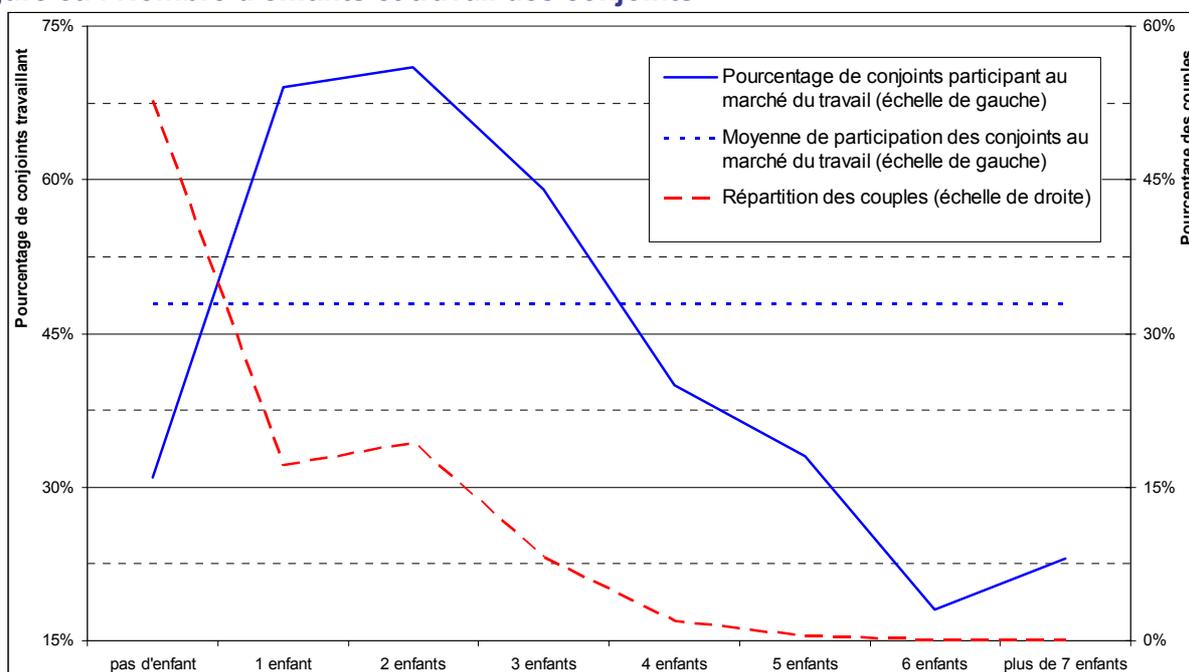
Cette base pourrait comporter un inconvénient pour notre étude, à savoir qu'il se que les informations concernant les bas revenus soient incomplètes, et particulièrement concernant les revenus des foyers non imposables, du fait qu'ils n'ont pas d'obligation réelle à déclarer. Cependant, si les foyers fiscaux ne sont effectivement pas pénalisés légalement s'ils ne déclarent pas lorsqu'ils ne sont pas imposables, ils ont tout de même intérêt à le faire. En effet, pour un nombre important de prestations sociales, un avis de non imposition est nécessaire pour qu'elles soient attribuées. De ce fait, les bas revenus sont bien représentés dans la base de données que nous étudions, et nous ne serons pas forcés de limiter notre étude aux hauts revenus.

Avant de présenter les estimations, il est intéressant de voir qu'il existe de très grandes variations de participation au marché du travail entre les différents types de foyers fiscaux. Par exemple, les figures 3a, 3b, 3c et 3d présentent les taux moyen de participation au marché du travail en fonction de caractéristiques du ménages, le nombre d'enfants à charge pour la figure 3a, la tranche d'imposition sur le revenu pour la figure 3b, l'âge du conjoint pour la figure 3c et le fait d'avoir ou non des revenus du capital pour la figure 3d. Pour définir si un conjoint a participé ou pas au marché du travail, nous regardons la somme qu'il déclare avoir perçu pendant l'année en salaire ou en prestation chômage. Si l'ensemble de ces revenus est nul, alors nous considérons que le conjoint n'a pas participé. Si l'ensemble de ces revenus est strictement positif, nous considérons que le conjoint à participer au marché du travail. D'après la définition d'actif et inactif, il nous paraissait important d'intégrer les chômeurs dans les participants au marché du travail. Cependant, ne considérer que les personnes qui ont perçu un salaire ne fait pratiquement pas varier la composition des catégories, et ne modifie pas les résultats.

La figure 3a semble contredire partiellement la pensée commune selon laquelle l'offre de travail des conjoints décroît avec le nombre d'enfants à la charge du foyer. En réalité, cette figure ne contredit pas tout à fait cela. Tout d'abord, il existe bien une décroissance de l'activité du conjoint à partir de trois enfants dans le couple, décroissance à la fois forte et régulière tant qu'il existe un nombre conséquent de couples avec ce nombre d'enfant, et allant vers des valeurs très basses : moins de 20 % pour les couples avec 6 enfants ou plus. Le maximum de conjoints travaillant est donc atteint pour les couples avec un ou deux enfants à charge, et il n'existe que très peu de différences entre ces deux types de couples. Cette similarité n'est d'ailleurs pas seulement vraie pour la participation au marché du travail. La surprise vient en réalité des couples sans enfants, dont les conjoints participent rarement au marché du travail. Un effet de composition induit très probablement ce fait. Les couples sans enfants à charge sont soit des couples très jeunes, n'ayant pas encore d'enfant, et parfois pas encore de travail, ou au contraire des couples âgés, dont les enfants éventuels ne sont plus à charge, et qui eux-mêmes ne participent plus au marché du travail car ils sont à la retraite. De ce fait,

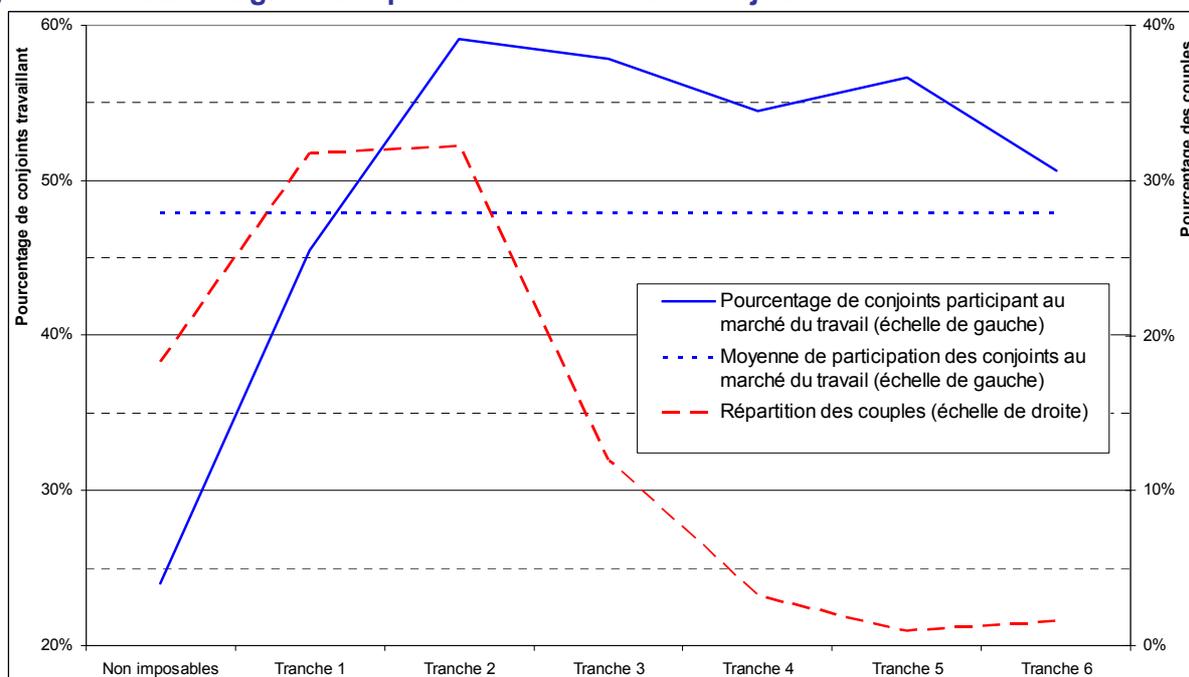
dans la suite de l'étude, nous découpons les couples en trois groupes selon leur nombre d'enfants à charge : les couples sans enfant d'abord, puis ceux avec un ou deux enfants, et enfin ceux qui en ont trois ou plus.

Figure 3a : Nombre d'enfants et travail des conjoints



Note : La courbe discontinue représente la part des couples ayant 0, 1, 2... enfants. La courbe continue représente, pour les couples ayant le nombre d'enfants en abscisse, le pourcentage de conjoints ayant participé au marché du travail pendant l'année.

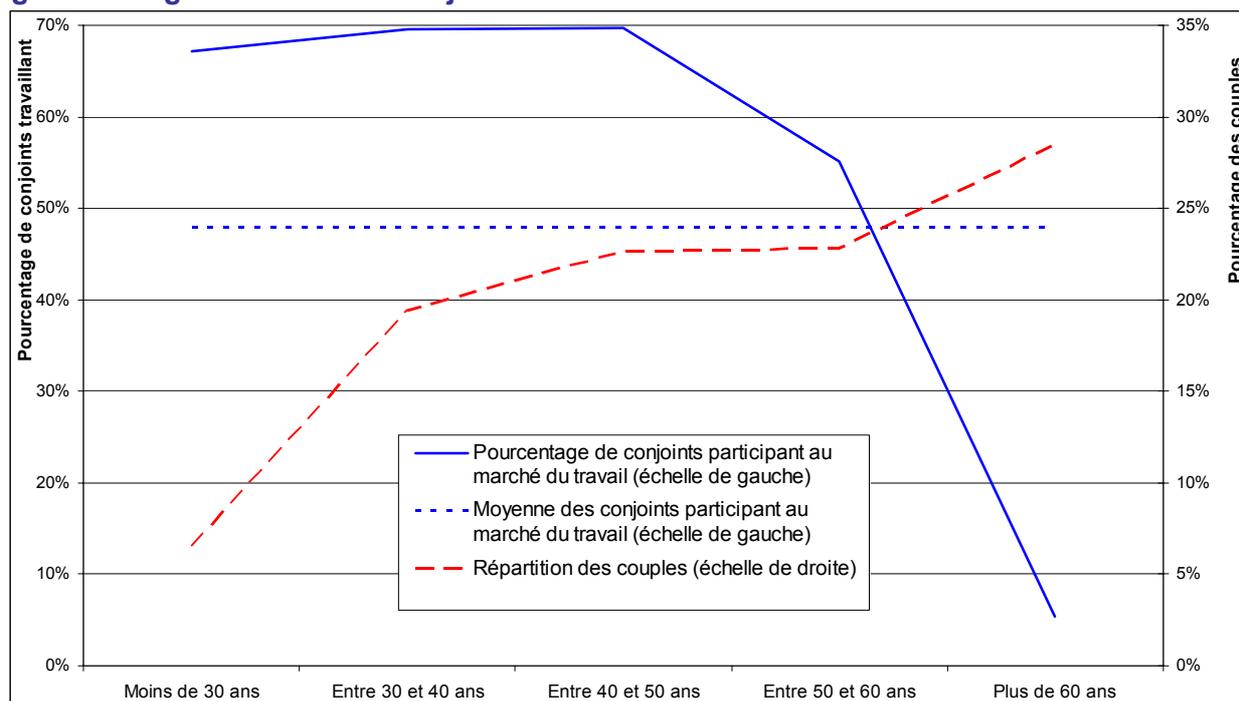
Figure 3b : Taux marginal d'imposition et travail des conjoints



Note : La courbe en tiret représente la répartition des couples imposés dans la tranche 0, 1, 2... La tranche représente le taux marginal effectif auquel serait soumis le premier euros supplémentaire gagné, elle tient compte des plafonnements des avantages liés au quotient familial. La courbe pleine représente, pour les couples imposés dans la tranche en abscisse, le pourcentage de conjoints ayant participé au marché du travail pendant l'année.

La figure 3b présente une courbe qui est également croissante puis décroissante. Sans anticiper sur la suite de l'étude, nous voyons la participation augmenter avec le niveau d'imposition² au début de la distribution. La partie croissante peut s'expliquer par plusieurs faits. Tout d'abord, il existe une certaine endogamie des couples. Les conjoints de couples où le déclarant principal ne travaille pas ou est très faiblement rémunéré participent moins que les autres au marché du travail, car il existe souvent une similarité entre conjoints en terme d'employabilité. De plus, les coûts à travailler pour le conjoint (activité ménagères ou garde d'enfants) sont plus contraignants pour les moins aisés, d'autant que les plus aisés peuvent voir une partie de ces dépenses remboursées en baisse d'impôt sur le revenu. Ensuite, ce taux de participation baisse pour les couples les plus aisés, où le conjoint a moins la nécessité de travailler puisque le foyer dispose déjà d'un revenu confortable.

Figure 3c : Age et travail des conjoints



Note : La courbe discontinue représente la part des couples ayant moins de 30, entre 30 et 40 ans... La courbe continue représente, pour les couples ayant l'âge en abscisse, le pourcentage de conjoints ayant participé au marché du travail pendant l'année.

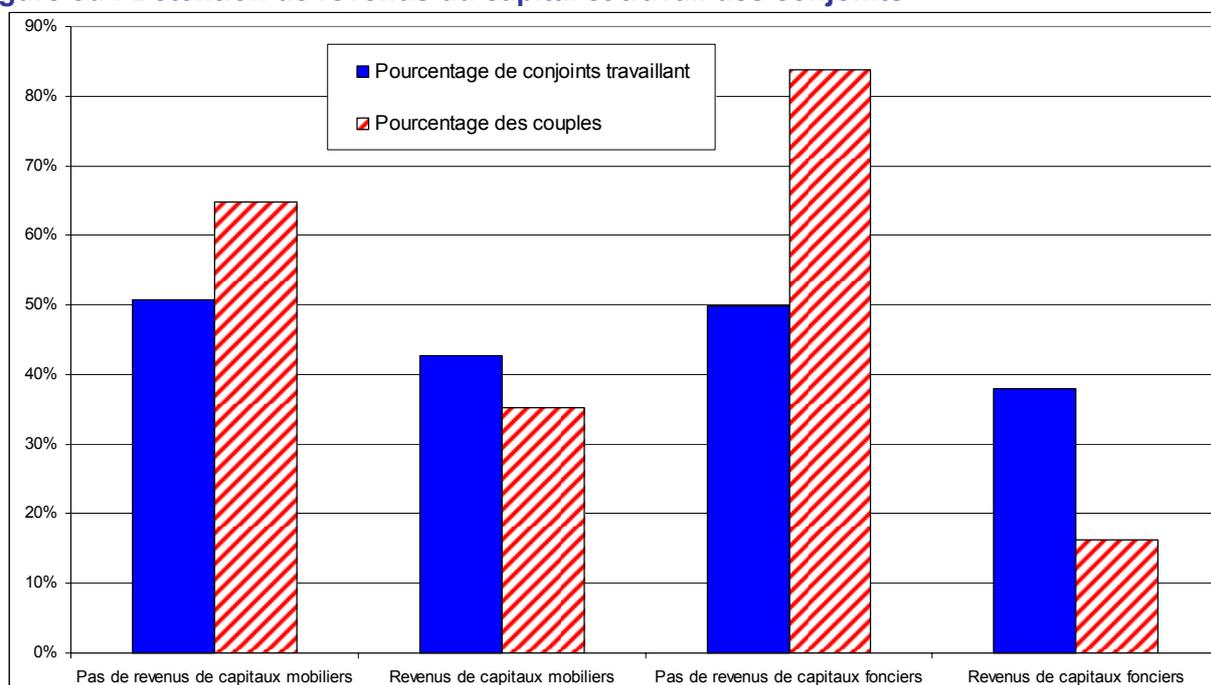
La figure 3c concernant les âges montre un profil très attendu, à savoir que les individus commencent à partir à la retraite entre 50 et 60 ans, et sont pour une très grande part inactifs après 60 ans.

La figure 3d montre que les détenteurs de patrimoine rémunéré (aussi bien mobiliers qu'immobiliers) ont une offre de travail beaucoup plus faible que les autres. Nous retenons le patrimoine rémunéré pour deux raisons. Premièrement parce qu'étudiant dans la suite l'assiette de l'impôt sur le revenu, ce sont les revenus du capital que nous observons et non le capital lui-même. De plus, ce sont effectivement les capitaux rémunérés qui nous intéressent, en ce sens qu'ils peuvent se substituer à une activité salariée. En particulier, la propriété de sa résidence principale ne nous intéresse pas ici. Par ailleurs, ce que nous appelons revenus immobiliers est reporté sur la déclaration principale de revenu, à savoir l'ensemble des revenus locatifs nets (aussi bien micro foncier après abattement de 40 % que le régime de droit commun après déduction des charges de l'année). En ce qui concerne les revenus mobiliers, il s'agit aussi bien des produits soumis au prélèvement libératoire que les revenus d'actions et de parts et les intérêts de comptes bloqués d'associés. Pour revenir à la figure 3d, la baisse de participation au marché du travail est encore plus vraie pour les conjoints de foyers détenteurs de capitaux immobiliers rémunérés que pour ceux détenteurs de capitaux

² Ce niveau d'imposition est celui qui aurait cours si le conjoint ne travaillait pas.

mobiliers. Ceci peut-être notamment expliquer par le fait que les capitaux immobiliers sont globalement détenus par des personnes plus âgées que les capitaux mobiliers, et donc par des personnes à la retraite.

Figure 3d : Détention de revenus du capital et travail des conjoints



Note : Les histogrammes rayés représentent la part des couples ayant ou non des revenus du capital. Les histogrammes pleins représentent, pour les types de couples données en abscisse, le pourcentage de conjoints ayant participé au marché du travail pendant l'année.

Ces caractéristiques, qui ont une forte influence sur la participation des conjoints au marché du travail, sont comprises dans ce que nous avons appelé θ_1 dans la présentation du modèle théorique. Plus précisément, nous avons divisé notre échantillon en 3 000 groupes, selon 3 000 caractéristiques θ_1 . Ceci implique que nous avons en moyenne une centaine d'observations par groupe. C'est notamment pour pouvoir effectuer ce découpage qu'il était primordial d'avoir une base de données riche en observations. Pour constituer ces groupes, nous avons choisi 7 paramètres que sont le nombre d'enfants à charge, le fait d'avoir ou non des enfants de moins de trois ans, les âges du déclarant et du conjoint, le salaire du déclarant principal, les revenus de capitaux mobiliers et immobiliers. Le tableau 2 rappelle ces variables et présente les découpages effectués.

Tableau 2 : Définition des caractéristiques du ménage

Paramètres	Nombre	Seuils
Enfants à charge	3	0 ; 1 ou 2 ; > 2
Enfants de moins de trois ans	2	oui ; non
Age du conjoint	5	< 30 ; 30-40 ; 40-50 ; 50-60 ; > 60
Age du déclarant principal	5	< 30 ; 30-40 ; 40-50 ; 50-60 ; > 60
Salaire du déclarant principal	5	< 0,5 SMIC ; 0,5-1 ; 1-2 ; 2-4 ; > 4 SMIC
Revenus mobiliers du foyer	2	oui ; non
Revenus fonciers du foyer	2	oui ; non

Note : Il y a trois catégories de foyers fiscaux en terme de revenus de capitaux mobiliers, ceux qui n'en ont pas, ceux qui en ont moins que l'équivalent d'un demi SMIC annuel, et ceux qui en ont plus que ce seuil. Pour tout ce qui concerne les revenus, l'unité choisie a été le SMIC, pour pouvoir garder le même type de découpage sur plusieurs années.

L'objectif est d'être le plus précis possible sur les caractéristiques des couples, tout en limitant au maximum le nombre de catégories. En effet, dans les régressions qui vont suivre, chaque catégorie aura sa variable indicatrice, dont la multiplication peut poser des problèmes de quantité de calcul à effectuer lors d'une régression logit.

Ces catégories regroupent les points importants de détermination de l'offre de travail des conjoints, en relation avec les variables explicatives que nous allons utiliser. Ces variables explicatives sont le revenu d'une part et le taux de taxation d'autre part. Le salaire du déclarant principal, ainsi que les revenus de capitaux mobiliers et immobiliers déterminent la structure de revenus du ménage. Le taux de taxation dépend principalement quant à lui du revenu et du nombre de parts, dépendant fortement du nombre d'enfants. De plus, nous utilisons comme contrôle les âges du déclarant et du conjoint, et le fait d'avoir un enfant en bas âge, qui sont également de forts déterminants de l'offre de travail.

4 – Estimations

Grâce au découpage opéré dans la partie précédente, nous n'avons pas de problèmes d'endogénéité lié à la variable θ_1 . Par ailleurs, nous supposons que θ_3 est distribué aléatoirement et indépendamment de θ_2 , ce qui nous permet de passer de la probabilité de participer au marché du travail à la proportion de participation au marché du travail. Ainsi, il ne reste plus que θ_2 comme source de variation, qui est la source que nous exploitons pour effectuer nos estimations.

Nous appliquons ensuite deux différentes stratégies d'identification. Dans une première partie, nous appliquons directement la stratégie issue de l'analyse théorique de la section 3, et calculons ainsi une élasticité de l'offre de travail en fonction de θ_2 . Dans une seconde sous section, nous développons cette première stratégie d'identification afin de pouvoir séparer un effet taxe d'un effet revenu.

4 – 1 Estimation globale

La première stratégie d'identification est relativement simple : nous régressons dans un modèle Logit la probabilité de participer au marché du travail sur le revenu disponible du foyer hors salaire du conjoint. Nous opérons en contrôlant pour θ_1 , comme défini dans la section 3. L'équation de cette régression est donnée par l'équation (4).

$$\ln\left(\frac{\pi}{1-\pi}\right) = a + b \ln(R_{uc}) + \sum_{\theta_1} c_{\theta_1} 1_{\theta_1} + u_i \quad (4)$$

Où R_{uc} représente l'ensemble des revenus du foyer par unité de consommation excepté l'éventuel salaire du conjoint. Nous effectuons des régressions de ce type pour l'ensemble de la population tout d'abord. Dans un second temps, nous spécifions par type de ménage. A partir des paramètres b et π estimés par ces régressions, nous pouvons calculer l'élasticité ε_π de la participation au marché du travail en fonction de l'aléa θ_2 , selon l'équation (5).

$$\varepsilon_\pi = \frac{R_{uc}}{\pi} \frac{\partial \pi}{\partial R_{uc}} = b(1-\pi) \quad (5)$$

Les tableaux de la section 5 présentent les résultats de ces régressions. Ces régressions sont effectuées d'abord pour l'ensemble de notre base de donnée (tableau 3a). Ensuite, nous détaillons les élasticités différentes selon le type de ménage (tableaux 4 à 8).

4 – 2 Effet taxe, effet revenu

Pour identifier les effets taux et revenus, nous devons enrichir notre stratégie d'identification. La première hypothèse que nous ajoutons consiste à allouer à chaque foyer fiscal un salaire potentiel pour le conjoint. Ceci se fait à travers la prédiction issue de la régression des salaires des conjoints travaillant sur différentes caractéristiques du foyer fiscal. Ces caractéristiques permettant de prédire le salaire du conjoint sont bien évidemment très proches de θ_1 . Cette régression se fait selon l'équation (6).

$$\ln(W_C) = A + B \ln(W_D) + C \ln(R_{Immo}) + D \ln(R_{Mob}) + \sum_{i,j} E_{i,j} 1_{[\text{âges}=i,j]} + u \quad (6)$$

Où W_C représente les revenus salariaux du conjoint, W_D ceux du déclarant principal, R_{Immo} les revenus immobiliers du foyer, R_{Mob} les revenus mobiliers du foyer.

Avec les résultats de cette régression, nous prédisons un salaire potentiel sur le marché du travail, aussi bien pour les conjoints qui ne travaillent pas que pour ceux qui travaillent effectivement. Il est en effet important, pour ne pas que nos résultats soient biaisés par des phénomènes d'endogénéité, de ne pas prendre le salaire effectif de ceux qui travaillent, mais le salaire prédit pour tout le monde.

Une fois calculé ce salaire prédit W_C^p , nous calculons l'impôt I_0 que paierait le foyer si le conjoint ne travaillait pas du tout, et l'impôt I_1 que paierait le foyer si le conjoint travaillait au salaire W_C^p , toutes choses égales par ailleurs. Nous calculons ainsi le taux d'imposition moyen τ du revenu du conjoint, donnée par l'équation (7).

$$\tau = \frac{I_1 - I_0}{W_C^p} \quad (7)$$

La deuxième étape consiste alors à faire la régression Logit de la décision de participer au marché du travail $\pi_{\theta_1}(\theta_2)$ en fonction de θ_2 , en contrôlant pour θ_1 . Nous contrôlons pour θ_1 grâce aux 3 000 groupes définis dans la section 4. Nous avons deux paramètres pour refléter les variations de θ_2 : d'une part le revenu R_{uc} du foyer par unité de consommation si le conjoint ne travaillait pas, et d'autre part le taux τ de taxation moyen du revenu du conjoint. L'équation (8) donne l'expression de cette régression Logit.

$$\ln\left(\frac{\pi}{1-\pi}\right) = \alpha + \beta \ln(\tau) + \gamma \ln(R_{uc}) + \delta \ln(\tau) \ln(R_{uc}) + \sum_{\theta_1} \varepsilon_{\theta_1} 1_{\theta_1} + u_i \quad (8)$$

Nous effectuons ces régressions pour l'ensemble de la population tout d'abord, puis comme dans la sous section précédente, nous spécifions pour différentes caractéristiques du foyer fiscal. A partir des paramètres β et π estimés par ces régressions, nous pouvons calculer l'élasticité ε_τ de la participation au marché du travail en fonction du taux de taxation, selon l'équation (9), et l'élasticité ε_R de la participation au marché du travail en fonction du revenu du foyer, selon l'équation (10).

$$\varepsilon_\tau = \frac{\tau}{\pi} \frac{\partial \pi}{\partial \tau} = (\beta + \ln(R_{uc})\delta)(1 - \pi) \quad (9)$$

$$\varepsilon_R = \frac{R_{uc}}{\pi} \frac{\partial \pi}{\partial R_{uc}} = (\gamma + \ln(\tau)\delta)(1 - \pi) \quad (10)$$

Les tableaux de la section 5 présentent les résultats de ces régressions. Ces régressions sont effectuées d'abord pour l'ensemble de notre base de données (tableau 3b). Ensuite, nous détaillons les élasticités différentes selon le type de ménage (tableaux 9 à 13).

5 – Résultats et interprétation

Les premiers résultats que nous calculons sont pour l'ensemble des foyers de l'échantillon. Nous obtenons ainsi une moyenne des élasticités pour l'ensemble de la population. Avant de détailler par catégorie d'âge, de revenu ou de taille du foyer, il convient de s'arrêter sur ces premiers résultats, qui donnent déjà de riches enseignements. Les résultats de la régression simple sont présentés dans le tableau 3a, les résultats séparant un effet revenu d'un effet taux sont présentés dans le tableau 3b.

Tableau 3a : Elasticité de la participation au marché du travail, ensemble de la population

Taux de conjoints actifs	Impact du revenu (Coefficient b)	Elasticité
47,9 %	-0,246 (0,001)	-0,13 (0,00)

Notes : Le coefficient b est le coefficient issu de la régression selon l'équation (4). L'élasticité est ensuite calculée à partir du coefficient selon la formule (5). Les résultats sont tous significatifs au seuil de 1 %. Les écarts types sont entre parenthèses.

Tableau 3b : Effet taux, effet revenu, ensemble de la population

Taux d'actifs	Impact du taux (coefficient β)	Impact du revenu (coefficient γ)	Impact croisé (coefficient δ)	Elasticité au taux	Elasticité au revenu
47,9 %	1,642 (0,010)	-0,876 (0,003)	-0,185 (0,001)	-0,05 (0,01)	-0,21 (0,00)

Notes : Les coefficients β , γ et δ sont les coefficients issus de la régression selon l'équation (8). Les élasticités sont ensuite calculées à partir des coefficients selon les formules (9) et (10). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. Les écarts types sont entre parenthèses.

La première remarque qui apparaît à la vue de ces tableaux est que les élasticités estimées sont toutes très significativement négatives. Ce sont certes des résultats attendus, mais néanmoins importants. Il n'eut pas été impossible d'observer un phénomène d'addiction au revenu, qui eut induit que les conjoints de foyers plus riches travaillent plus pour augmenter encore leur richesse. Ce n'est pas ce qui est observé, et nous confirmons qu'il existe une forme de satiété au revenu : les conjoints des foyers ayant des revenus supérieurs en profitent pour moins travailler. De même, il n'eut pas été théoriquement improbable que les conjoints des foyers fortement taxés travaillent plus pour compenser ce haut niveau de prélèvement. Ce n'est encore pas ce qui est observé, et les conjoints dont le travail rapporterait moins travaillent moins.

La deuxième grande remarque que l'on est tenté de faire, est que l'effet revenu semble plus fort dans le cas où l'on a régressé en contrôlant pour le taux de taxe. Cela est principalement dû à une atténuation de cet effet revenu dans le cas sans contrôle. En effet, le revenu par unité de consommation calculé ici est le revenu avant impôt. De plus, les foyers ayant un revenu plus élevé ont aussi bien souvent un taux de taxe plus élevé. Ainsi, la différence de revenu mesurée ici (différent avant impôt) surestime la différence réelle de revenus disponibles. Ainsi la variation réelle de revenu disponible nécessaire pour induire une variation de probabilité de participation au marché du travail est-elle inférieure à la variation du revenu par unité de consommation avant impôt nécessaire à la même variation. Ainsi, l'élasticité au revenu disponible est-elle plus importante que celle mesurée dans le tableau 3a. L'élasticité présentée dans le tableau 3b tient quant à elle compte de ces variations de taux de taxe, et est donc exacte et plus importante que l'élasticité présentée dans le tableau 3a.

Par ailleurs, il peut sembler à première vue que l'ensemble de ces élasticités est relativement faible. En effet, -0,05 et -0,21 sont des valeurs relativement faibles par rapport aux élasticités généralement trouvées. Il faut pourtant bien se rendre compte qu'il ne s'agit pas ici d'élasticité de l'offre de travail en général, avec une variation à la marge de la quantité de travail offerte par chaque conjoint, mais bien d'une élasticité de la participation au marché du travail. Le choix est dans le cas présent bien plus drastique. De faibles valeurs comme celles estimées représentent en réalité un impact économique important. Ainsi, un passage du taux de taxation de 10 % à 11 % (augmentation de 10 % du taux de taxation), induit un retrait du marché du travail d'un conjoint sur 400, étant entendu que sur ces 400, tous ne travaillaient déjà pas précédemment, c'est un conjoint supplémentaire qui se retire du marché du travail. Par ailleurs, une augmentation de 1 % du revenu disponible par unité de consommation pour le foyer induit le retrait du marché du travail d'un conjoint sur 1 000. Ce 1 % d'augmentation du revenu par unité de consommation, représente par exemple une augmentation du revenu par unité de consommation de 1 000 € à 1 010 € euros par mois (1 000 € par unité de consommation et par mois est environ le revenu moyen des foyers en couples français).

5 – 1 Estimation globale

Après un premier examen des valeurs générales des élasticités estimées, nous interprétons dans cette partie les résultats liés aux estimations d'une élasticité générale, par type de population. Le but de comparer différentes catégories de population tient clairement au fait que des couples dans des situations socio-économiques différentes vont réagir de manière tout à fait différente à de mêmes incitations.

En ce qui concerne l'interprétation des estimations d'une seule élasticité, sans dissocier les effets dus au taux de taxation des effets dus au revenu du ménage, cela a pour but d'avoir un unique paramètre d'élasticité pour chaque catégorie de population. Même si ce paramètre est légèrement sous-évalué, comme nous l'avons dit précédemment, il l'est pour toutes les catégories de population, et ainsi les élasticités des différentes catégories gardent le même ordre. Il est donc possible d'avoir un premier niveau d'interprétation, en analysant quels foyers sont d'une manière générale plus ou moins élastiques que les autres sur le marché du travail.

Dans cette optique là, nous nous attachons à interpréter ces différences en terme de contrainte sur le marché du travail. L'idée générale est qu'un conjoint qui est forcé de travailler (ou de ne pas travailler) pour des raisons autres que celles que nous mesurons ici, va moins réagir aux incitations qu'un conjoint totalement libre de ses choix, et pour lequel en particulier, le choix d'un retrait du marché du travail n'est pas un choix imposant des conséquences insurmontables.

Enfants à charge

Dans un premier temps, nous nous intéressons au nombre de personnes à charge du foyer. Nous regardons ainsi deux caractéristiques de personnes à charges. Tout d'abord, nous séparons les foyers en fonction du nombre d'enfants qui est à leur charge. Ensuite, nous séparons les différents ménages en fonction de la présence ou non dans le foyer d'enfants de moins de 3 ans. Les résultats de ces régressions sont présentés dans le tableau 4.

Les élasticités sont ainsi très fortement décroissantes (en valeur absolue) en fonction du nombre d'enfants à charge. De même, les couples ayant des enfants de moins de 3 ans présentent une élasticité nulle.

Pour ce qui concerne le nombre d'enfants à charge en général, on observe que plus il y a d'enfants dans le foyer, moins l'offre de travail du conjoint réagit aux incitations. Cela tient au fait que plus le nombre d'enfants à charge est important, plus le foyer est contraint sur le marché du travail, c'est à dire que le choix de participer ou pas ce fait pour d'autres raisons que des variations à la marge du revenu. Ainsi, il y a très peu de conjoints actifs parmi les couples sans enfants à charge. Cela est certes dû au fait qu'il y a parmi ces couples sans enfants à charge, nombre de couples en retraite, mais ce n'est pas la seule explication. Ce résultat vient aussi du fait qu'une décision de ne pas travailler est plus facile à prendre en l'absence de personnes à charge : la décision n'a alors de conséquences que sur soi-même. Ainsi, de nombreux conjoints

en âge de travailler (et en plus grande proportion que les conjoints avec enfants à charge) se posent une vraie question de participer ou pas au marché du travail. Cela se traduit à la fois par une plus faible participation en moyenne, mais également par une plus forte élasticité. Ce phénomène de plus forte élasticité ne peut pas lui non plus être trop lié aux âges : on ne peut pas en effet suggérer que les plus jeunes et les plus âgés (qui ont moins souvent que les autres des enfants à charge) sont plus élastiques que les autres, puisque dans le découpage par âge (cf : tableau 5, sous partie suivante), on s'aperçoit qu'ils sont en réalité bien moins élastiques que les autres. C'est donc bien l'effet de liberté de décision dû au fait de ne pas avoir de responsabilité vis-à-vis d'enfants qui permet aux personnes sans enfants à charge d'être plus élastiques sur le marché du travail.

Tableau 4 : Elasticité de la participation au marché du travail, nombre d'enfants à charges

	Taux de conjoints actifs	Impact du revenu (Coefficient <i>b</i>)	Elasticité
Pas d'enfant à charge	31,2 %	-0,360 (0,002)	-0,25 (0,00)
1 ou 2 enfants à charge	70,3 %	-0,214 (0,001)	-0,06 (0,00)
Plus de 3 enfants à charge	53,2 %	-0,021 (0,003)	-0,01 (0,00)
Pas d'enfant de moins de 3 ans	45,6 %	-0,286 (0,001)	-0,16 (0,00)
Enfants de moins de trois ans	63,9 %	-0,003 ° (0,003)	-0,00 ° (0,00)

Notes : Le coefficient *b* est le coefficient issu de la régression selon l'équation (4). L'élasticité est ensuite calculée à partir du coefficient selon la formule (5). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %, mis à part ceux suivis du signe °. Les écarts types sont entre parenthèses.

Ainsi, on trouve les couples avec un ou deux enfants à charge bien moins élastiques que ceux sans enfants (-0,06 contre -0,25), et les couples avec plus de trois enfants encore moins élastiques (-0,01). Les couples avec un ou deux enfants sont les couples dont la plus grande proportion de conjoints a un emploi salarié : ils sont plus de 70 % des conjoints à participer au marché du travail. Comme nous l'avons dit dans le paragraphe précédent, ils sont forcés par leur responsabilité à travailler, et sont ainsi très peu élastiques aux variations marginales du revenu disponible par unité de consommation de leur foyer. Cependant, un choix influencé par leur revenu disponible par unité de consommation existe encore, même s'il est faible, alors que ce choix devient pratiquement nul pour les conjoints ayant plus de trois enfants à charge. Pour ces derniers, le fait de participer ou pas aux marché du travail est lié à d'autres aspects que ceux étudiés ici. Le nombre de conjoints travaillant devient plus faible (environ un conjoint sur deux participe au marché du travail), et ils ne sont quasiment pas élastiques.

En effet, beaucoup de conjoints se retirent du marché du travail après le troisième enfant, et ce non seulement pour des raisons endogènes qui sont aussi la cause de leur choix d'avoir trois enfants, mais également directement du fait d'avoir trois enfants. Angrist & Evans (1998) ont montré ce fait grâce à des variations exogènes de la taille du foyer ; en l'occurrence, ils se sont appuyés sur une préférence des ménages pour la mixité de leur enfant, et ont utilisé comme variable instrumentale le fait d'avoir ou pas deux premiers enfants du même sexe. Ainsi, les conjoints qui restent en emploi après la naissance de leur

troisième enfant ont de fortes raisons de continuer à travailler, et leur décision n'est pas affectée par des modifications à la marge du revenu disponible par unité de consommation de leur foyer, d'où la quasi nullité de l'élasticité revenu de la participation de ces types de conjoints au marché du travail.

Pour ce qui concerne les enfants de moins de trois ans, on remarque tout d'abord qu'à nouveau avoir un enfant de moins de trois ans est une contrainte, qui, sans forcer le conjoint à entrer ou sortir du marché du travail, le fige dans l'une des deux positions. En effet, le taux de participation au marché du travail est assez élevé ; en particulier, il est plus élevé que le taux de participation des conjoints de foyers avec plus de trois enfants à charge. En revanche, l'élasticité de participation est encore plus faible que pour ceux-ci.

Trois arguments peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène. Tout d'abord, un argument du même type que pour les foyers avec des enfants à charge : une contrainte forte sur le ménage implique que la décision de participer ou pas au marché du travail est prise et fixée antérieurement à l'observation de variations du revenu disponible par unité de consommation. De plus, l'effet revenu peut jouer dans les deux sens, et ainsi limiter l'élasticité : avoir un surplus de revenu rend certes moins nécessaire le travail du conjoint, mais il permet également de faciliter l'emploi de services de garde d'enfants, permettant au conjoint de rester sur le marché du travail. Enfin, le troisième argument est sûrement celui qui a le plus d'impact, il est lié à l'âge : les conjoints ayant des enfants de moins de trois ans font en grande majorité partie des conjoints les plus jeunes, ils ont ainsi devant eux une carrière qu'il conviendrait de ne pas hypothéquer. Ainsi, leur choix de participer peut être fortement influencé par la perspective d'avenir, car il est dur de revenir sur le marché du travail après en être sorti, ou au moins de revenir dans les mêmes conditions. Les conjoints dans des foyers avec un enfant de moins de trois ans sont donc fortement présents sur le marché du travail, et plus contraints à y rester quelles que soient les variations de leur revenu disponible par unité de consommation.

Âge

Le troisième argument pour expliquer la faible élasticité des conjoints de foyers avec un enfant de moins de trois ans était lié à des considérations d'âge. Il paraît en effet très probable que l'âge joue un rôle important dans le pouvoir de décision d'entrée ou de sortie du marché du travail. Les résultats de l'estimation de l'élasticité selon les équations (4) et (5), par catégorie d'âge, sont présentés dans le tableau 5. Deux types de catégories d'âge sont considérés. D'une part, un découpage en fonction de l'âge de la personne considérée (c'est-à-dire le conjoint) est effectué ; d'autre part, nous étudions l'élasticité en fonction de l'âge du déclarant principal du foyer. Les résultats de ces deux découpages sont assez similaires, excepté concernant la catégorie d'âge la plus élevée.

Une première différence entre la catégorisation en fonction de l'âge du déclarant principal ou du conjoint réside dans les taux de participation du conjoint au marché du travail. En effet, sur les trois premières catégories (moins de 30, 30 – 40 ans et 40 – 50 ans), la participation est croissante quand on regarde pour l'âge des conjoints, et décroissante quand on regarde pour l'âge des déclarants principaux. Une explication pourrait être que parmi une classe d'âge donnée, les conjoints en couple avec des déclarants plus vieux qu'eux participent moins que les autres. Sachant que le revenu est globalement croissant avec l'âge, ce pourrait être un indice de l'effet revenu que nous mesurons ici. Cependant, dans cette remarque, aucune causalité n'est démontrée, nous notons juste qu'il existe une corrélation entre le fait d'être marié (ou pacsé) avec quelqu'un de plus âgé et le fait de moins participer au marché du travail.

Quant aux élasticités de l'offre de travail, nous trouvons que celles-ci sont nettement croissantes avec l'âge, que ce soit avec la catégorisation en fonction de l'âge du conjoint ou du déclarant principal. Ceci tend à confirmer le troisième argument avancé dans la partie consacrée aux enfants à charge. L'idée générale est que plus on est âgé, moins on est contraint sur le marché du travail, dans le sens où on peut prendre ses décisions uniquement en fonction de la situation présente, et pas en fonction de la carrière professionnelle à venir. A l'opposé, un jeune qui décide de ne pas participer au marché du travail, doit non seulement penser aux conséquences présentes de sa décision, mais également aux conséquences à venir s'il décide un jour de revenir sur le marché du travail.

Tableau 5 : Elasticité de la participation au marché du travail, âge

	Taux de conjoints actifs	Impact du revenu (Coefficient <i>b</i>)	Elasticité
Conjoint de moins de 30 ans	67,2 %	0,044 (0,005)	0,01 (0,00)
Conjoint entre 30 et 40 ans	69,6 %	-0,101 (0,002)	-0,03 (0,00)
Conjoint entre 40 et 50 ans	69,7 %	-0,242 (0,002)	-0,07 (0,00)
Conjoint entre 50 et 60 ans	55,1 %	-0,347 (0,002)	-0,16 (0,00)
Conjoint de plus de 60 ans	5,4 %	-0,017 (0,000)	-0,02 (0,00)
Déclarant de moins de 30 ans	72,9 %	-0,033 (0,006)	-0,01 (0,00)
Déclarant entre 30 et 40 ans	70,7 %	-0,093 (0,003)	-0,03 (0,00)
Déclarant entre 40 et 50 ans	69,6 %	-0,257 (0,002)	-0,08 (0,00)
Déclarant entre 50 et 60 ans	60,0 %	-0,334 (0,002)	-0,13 (0,00)
Déclarant de plus de 60 ans	11,9 %	-0,247 (0,000)	-0,22 (0,00)

Notes : Le coefficient *b* est le coefficient issu de la régression selon l'équation (4). L'élasticité est ensuite calculée à partir du coefficient selon la formule (5). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. Les écarts types sont entre parenthèses.

Il existe cependant une différence importante entre les élasticités dans les catégorisations en fonction de l'âge du déclarant principal et du conjoint. Dans le cas de la catégorisation en fonction de l'âge des déclarants principaux, l'élasticité de participation du conjoint au marché du travail reste croissante pour les plus de 60 ans, qui ont une l'élasticité la plus forte parmi toutes les catégories. En revanche, les conjoints de plus de 60 ans ont une élasticité très faible. Parallèlement, les conjoints de plus de 60 ans participent beaucoup moins que les conjoints de déclarants principaux de plus de 60 ans. La raison en est surtout que les conjoints de plus de 60 ans sont en très grande partie à la retraite. Cette décision de partir en retraite est irrévocable et dépend bien plus de leur âge et de leur carrière que de leurs revenus disponibles. Ils sont ainsi très peu élastiques. A contrario, parmi les conjoints mariés ou pacsés à des déclarants principaux de plus de 60 ans, se trouvent des personnes de moins de 60 ans. Pour celles-ci, plus souvent présentes sur le marché du

travail car plus jeunes, la question de quitter le marché du travail pour rejoindre l'inactivité de leur compagnon est une question importante. A cette étape de la vie, les déterminants de la réponse à cette question ne sont plus la carrière professionnelle à venir, mais le revenu disponible pour la fin de la vie du foyer. L'élasticité de la participation de ces personnes au marché du travail est donc très importante, et suffisamment importante même pour faire passer l'élasticité de l'ensemble de la catégorie des conjoints de déclarants de plus de 60 ans de -0,02 à -0,22, alors qu'elles ne représentent qu'une faible partie de ce groupe.

Salaire du déclarant principal

Une fois déterminées les influences de l'âge et du nombre d'enfant, nous nous intéressons aux influences des revenus. Parmi ceux-ci, il faut séparer les revenus selon leurs types. En effet, les conjoints d'un rentier ou d'un haut cadre n'auront pas les mêmes réactions vis-à-vis du travail salarié. Le tableau 6 présente tout d'abord les élasticités en fonction du salaire du déclarant principal.

Tableau 6 : Elasticité de la participation au marché du travail, salaire du déclarant principal

Salaire du déclarant principal	Taux de conjoints actifs	Impact du revenu (Coefficient <i>b</i>)	Elasticité
Inférieur à 6 871 € (1/2 SMIC)	23,4 %	-0,124 (0,001)	-0,09 (0,00)
Entre 6 872 € et 13 742 € (1/2 et 1 SMIC)	63,1 %	-0,480 (0,006)	-0,18 (0,00)
Entre 13 743 € et 27 485 € (1 et 2 SMIC)	75,0 %	-0,925 (0,004)	-0,23 (0,00)
Entre 27 486 € et 59 970 € (2 et 4,5 SMIC)	72,3 %	-1,157 (0,005)	-0,32 (0,00)
Supérieur à 59 971 € (4,5 SMIC)	53,6 %	-0,409 (0,007)	-0,19 (0,00)

Notes : Le coefficient *b* est le coefficient issu de la régression selon l'équation (4). L'élasticité est ensuite calculée à partir du coefficient selon la formule (5). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. Les écarts types sont entre parenthèses.

Les résultats trouvés montrent que l'élasticité de la participation du conjoint au marché du travail est globalement croissante avec le niveau de salaire du déclarant principal du foyer. Toutefois, on remarque que l'élasticité du groupe le plus riche, à savoir les déclarant principaux gagnant plus de 4,5 fois le SMIC annuel, est plus faible que l'élasticité des groupes inférieurs, et ce jusqu'à descendre pratiquement au niveau de l'élasticité des conjoints de personnes gagnant entre un demi et un SMIC annuel.

La première partie, croissante, n'a rien de véritablement étonnant. En effet, pour que des variations du revenu disponible par unité de consommation puissent impliquer des changements de décision vis-à-vis du marché du travail, il faut que le foyer ait atteint un minimum de confort. Dans ce sens, la première case, salaire inférieur à un demi SMIC est peu parlante, car elle renferme différentes sortes de personnes qui ont peu ou pas de salaires. Se trouvent en effet dans cette catégorie des personnes en âge de travailler mais sans emploi et sans ressource, comme des retraités ou bien encore des rentiers.

En revanche, la croissance qui continue d'être observée ensuite est plus significative. Les conjoints de salariés bien rémunérés présentent deux principaux avantages sur le marché du travail qui peut leur permettre de prendre des décisions d'activité, à savoir aussi bien sortir que rentrer en emploi. Tout d'abord, la contrainte budgétaire du foyer est moins forte quand le déclarant principal a un bon salaire. Ainsi les

variations du revenu disponible ont plus d'influence sur les décisions de travail du conjoint. De plus, par un effet d'endogamie, les conjoints de salariés bien rémunérés sont plus employables que les autres. Cela a le double effet qu'ils sont plus en emploi que les autres (le taux d'activité est de 75 % pour les conjoints de salariés entre un et deux SMIC et plus de 72 % pour les conjoints de salariés entre deux et quatre SMIC et demi), et qu'ils peuvent plus facilement revenir sur le marché du travail s'ils le quittent momentanément. Ainsi, ils sont plus libres de prendre des décisions de retrait et ont plus de possibilité de prendre des décisions de retour.

Pour ce qui concerne les salariés les mieux rémunérés, si la baisse de la participation des conjoints au marché du travail (ce paramètre redescend presque à 50 % pour les conjoints de salariés à plus de quatre SMIC et demi) est facilement explicable, la baisse de l'élasticité est moins évidente. Les conjoints de salariés très bien rémunérés travaillent moins que les autres, et une raison peut en être simplement qu'ils en ont moins besoin tant le travail du déclarant principal est suffisant. Ceci serait alors une conséquence de grande ampleur de l'effet revenu que nous estimons ici.

Pour ce qui est de la baisse de l'élasticité de participation du conjoint au marché du travail après un certain niveau de salaire du déclarant principal, c'est dans cette même non nécessité du travail qu'il faut chercher l'explication du phénomène. En effet, comme à partir de ces niveaux de salaire du déclarant principal, le travail du conjoint n'est absolument plus une nécessité financière, un grand nombre de conjoints se sont déjà retirés du marché du travail. Ceux qui restent sont quant à eux présents pour d'autres raisons que des nécessités financières pour leur ménage, et ne sont ainsi pas incités à se retirer après de faibles variations de leur revenu disponible par unité de consommation. Ceci explique en même temps la baisse du taux d'activité et la baisse de l'élasticité de participation au marché du travail pour les conjoints de salariés très bien rémunérés.

Revenus du foyer

Les variations d'élasticités entre catégories de revenus sont différentes de celles entre catégories de salaires, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en ce qui concerne la catégorie des très bas salaires, dont nous avons présenté le peu d'effectivité dans les paragraphes précédents, les rentiers et retraités sont, dans le cas de la classification par revenu, reclassés dans des catégories supérieures. Ceci permet donc de tester l'élasticité de la participation au marché du travail des conjoints les moins aisés. C'est-à-dire que la catégorisation en fonction du revenu apporte une information nouvelle concernant le bas de la distribution des revenus. Le découpage en terme de revenu disponible par unité de consommation apporte également des informations sur le haut de la distribution, en ce sens que les foyers tout en haut de la distribution des revenus ne tirent pas le plus souvent leurs revenus du travail salarié, mais plutôt de la rémunération de leur patrimoine. Le tableau 7 présente les élasticités estimées selon les équations (4) et (5), en séparant les résultats en fonction du revenu hors salaire du conjoint par unité de consommation.

Les estimations en fonction du revenu disponible par unité de consommation retrouvent la même hausse puis baisse de l'élasticité de participation du conjoint au marché du travail que les estimations en fonction du salaire du déclarant principal. En effet, même si les derniers chiffres ne sont pas significatifs, les écarts types sont suffisamment petits pour qu'on soit sûr que les élasticités pour les foyers jouissant de plus de 50 000 € par unité de consommation sont plus faible que pour les foyers à revenus moyens. On observe pic de l'élasticité pour les classes moyennes (entre 12 000 € et 50 000 € annuels, soit entre 1 000 € et 4 000 € par mois et par unité de consommation) : Pour ces catégories de foyers, l'élasticité de participation du conjoint au marché du travail atteint pratiquement la valeur très élevée de -0,8. Cela signifie que si le revenu augmentait de 1 % (soit passait de 1 000 € à 1 010 € par mois et par unité de consommation, ou de 4 000 € à 4 040 € par mois et par unité de consommation), près d'un conjoint sur cent de cette catégorie quitterait le marché du travail.

Tableau 7 : Elasticité de la participation au marché du travail, autres revenus du foyer

Autres revenus du foyer	Taux de conjoints actifs	Impact du revenu (Coefficient <i>b</i>)	Elasticité
Inférieur à 8 000 €	51,6 %	0,157 (0,002)	-0,08 (0,00)
Entre 8 001 € et 12 000 €	59,0 %	-0,579 (0,015)	-0,24 (0,01)
Entre 12 001 € et 20 000 €	47,3 %	-1,359 (0,011)	-0,72 (0,01)
Entre 20 001 € et 50 000 €	34,0 %	-1,202 (0,008)	-0,79 (0,01)
Entre 50 001 € et 100 000 €	33,0 %	-0,227 (0,025)	-0,15 (0,02)
Entre 100 001 € et 250 000 €	37,0 %	0,048 ° (0,037)	0,03 ° (0,02)
Entre 250 000 € et 1 000 000 €	39,7 %	0,071 ° (0,056)	0,04 ° (0,03)
Supérieur à 1 000 001 €	40,1 %	-0,002 ° (0,106)	-0,00 ° (0,06)

Notes : Le coefficient *b* est le coefficient issu de la régression selon l'équation (4). L'élasticité est ensuite calculée à partir du coefficient selon la formule (5). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %, sauf ce marqué par le symbole °. Les écarts types sont entre parenthèses.

La forte croissance de l'élasticité lorsqu'on remonte des classes moyennes inférieures aux classes moyennes supérieures est encore plus nette ici qu'avec la catégorisation en fonction du salaire du déclarant principal. Cette croissance s'explique encore par un relâchement des contraintes financières de première nécessité. Ensuite, la décroissance de cette élasticité quand on passe aux classes supérieures est également très nette. Ceci est cette fois dû au fait que ces contraintes financières sont alors tout à fait desserrées et que la participation au marché du travail a d'autres motivations.

Revenus patrimoniaux

Nous avons déjà évoqué que pour les foyers ayant les revenus les plus élevés, la constitution de ces revenus était assez spécifique. A ce titre, il paraît intéressant de tester si la chute de l'élasticité pour les revenus les plus élevés est due à la quantité ou au type de revenus. Pour ce faire, le tableau 8 présente les résultats des estimations des élasticités suivant les équations (4) et (5), en spécifiant suivant des catégories de foyers qui possèdent ou pas du patrimoine rémunéré.

Tableau 8 : Elasticité de la participation au marché du travail, types de revenus

	Taux de conjoints actifs	Impact du revenu (Coefficient <i>b</i>)	Elasticité
Pas de revenus de capitaux mobiliers	50,7 %	-0,158 (0,002)	-0,08 (0,00)
Revenus de capitaux mobiliers	42,7 %	-0,372 (0,002)	-0,21 (0,00)
Pas de revenus fonciers	49,8 %	-0,242 (0,001)	-0,12 (0,00)
Revenus fonciers	37,9 %	-0,264 (0,003)	-0,16 (0,00)

Notes : Le coefficient *b* est le coefficient issu de la régression selon l'équation (4). L'élasticité est ensuite calculée à partir du coefficient selon la formule (5). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. Les écarts types sont entre parenthèses.

Alors même que les détenteurs de patrimoine rémunéré font majoritairement partie des foyers les plus riches, c'est-à-dire des catégories de foyers pour lesquels l'élasticité de participation du conjoint au marché du travail est décroissante, leur élasticité reste assez élevée, et en particulier plus élevée que celle des conjoints dans des foyers sans capital rémunéré. Ceci reste vrai qu'il s'agisse des revenus de capitaux mobiliers comme des revenus de capitaux fonciers. Cependant, l'élasticité des propriétaires de capitaux mobiliers est significativement plus élevée que celle des propriétaires de capitaux immobiliers. Cette dernière relation s'explique notamment par le fait que les capitaux fonciers rémunérés sont principalement possédés par des personnes âgées, qui comme il a été dit précédemment, sont assez peu élastiques car en majeure partie retraités.

5 – 2 Effet taxe, effet revenu

Les régressions présentées dans la section 5.1 nous ont apporté de précieuses informations quant à la liberté réelle de choix de participation au marché du travail des différentes catégories de foyers fiscaux français. Pour approfondir cette recherche, il convient de séparer maintenant les impacts des différents déterminants de l'offre de travail que nous avons présentés dans la section théoriques. Dans cette section 2, nous avons expliqué comment le taux marginal de taxation du revenu d'une part, et le niveau de revenu disponible par unité de consommation pour le foyer d'autre part, pouvait inciter des conjoints à entrer ou sortir du marché du travail. Cette section exploite les résultats des régressions présentées dans la section 4.2 (régressions (6) et (8), puis calcul des élasticités au taux de taxation du revenu potentiel du conjoint et élasticité au revenu par unité de consommation du foyer respectivement selon les équations (9) et (10)) pour comprendre les incidences comparées de ces deux déterminants de la participation au marché du travail. Les résultats sont présentés dans les tableaux de (9) à (13).

Enfants à charge

Les premiers résultats détaillés que nous interprétons sont à nouveau les résultats en fonction du nombre d'enfants à la charge du foyer fiscal, ainsi que ceux en fonction de la présence ou pas d'enfants de moins de trois ans dans ce foyer. Les résultats de ces régressions et les élasticités ainsi estimées sont présentés dans le tableau 9.

Tableau 9 : Effet taxe, effet revenu, nombre d'enfants à charges

	Taux de conjoints actifs	Taux (coeff. β)	Revenu (coeff. γ)	Croisé (coeff. δ)	Elasticité taux	Elasticité revenu
Pas d'enfant à charge	31,2 %	1,673 (0,014)	-0,929 (0,005)	-0,193 (0,002)	-0,12 (0,01)	-0,33 (0,00)
1 ou 2 enfants à charge	70,3 %	1,828 (0,016)	-0,846 (0,005)	-0,211 (0,002)	-0,04 (0,01)	-0,08 (0,00)
Plus de 3 enfants à charge	53,2 %	1,548 (0,035)	-0,672 (0,009)	-0,166 (0,004)	-0,02 ° (0,03)	-0,07 (0,01)
Pas d'enfant de moins de 3 ans	45,6 %	1,687 (0,010)	-0,194 (0,001)	-0,194 (0,001)	-0,08 (0,01)	-0,23 (0,00)
Enfants de moins de trois ans	63,9 %	1,293 (0,033)	-0,134 (0,004)	-0,134 (0,004)	-0,02 ° (0,02)	-0,07 (0,01)

Notes : Les coefficients β , γ et δ sont les coefficients issus de la régression selon l'équation (8). Les élasticités sont ensuite calculées à partir des coefficients selon les formules (9) et (10). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %. Les écarts types sont entre parenthèses.

Deux principaux effets apparaissent, qui sont deux effets déjà vus précédemment. Le premier, observé déjà lors de la comparaison des élasticités au taux de taxation et au revenu pour l'ensemble de la population, est que l'élasticité au taux de taxation du salaire potentiel du conjoint est nettement plus faible que l'élasticité au revenu disponible par unité de consommation pour le foyer. Ce résultat semble indiquer que la décision du conjoint de participer au marché du travail est plus souvent liée à des nécessités de revenus, et donc a des contraintes budgétaires, qu'à un arbitrage fin entre travail et loisir. Ce dernier arbitrage nécessite de donner un prix au loisir, et ainsi de travailler si le salaire net réel est supérieur à ce prix du loisir. L'élasticité liée à cet arbitrage est clairement représentée ici par l'élasticité revenu. Ceci indique donc que cet arbitrage existe bel et bien pour les conjoints les moins contraints sur le marché du travail (les conjoints dans des foyers avec peu ou pas d'enfants, et pas d'enfants de moins de trois ans), mais reste très limité par un effet de satiété, c'est-à-dire que l'utilité du revenu est fortement concave.

Le second effet, déjà observé lors de l'étude de l'élasticité générale par enfants à la charge du foyer, est que les conjoints des foyers avec moins d'enfants à charge sont plus élastiques que les autres. De même que les conjoints de foyers avec un enfant de moins de trois ans sont moins élastiques que ceux qui n'en ont pas. Ce résultat est toujours vrai pour l'effet revenu, il est notable qu'il reste valide pour l'effet dû au taux de taxation du salaire éventuel du conjoint. En effet, l'explication de cette baisse de l'élasticité de la participation du conjoint au marché du travail du fait de contraintes agissant sur le foyer implique une baisse de la possibilité de choix en général, et pas seulement une baisse d'une réponse, par exemple au revenu, en particulier. Ainsi, les conjoints qui possèdent un moindre pouvoir de décider de rentrer ou de se retirer du marché du travail si le revenu par unité de consommation de leur foyer varie, ont également un moindre pouvoir de décider de rentrer ou de se retirer du marché du travail si le taux de taxation auquel serait soumis les revenus d'un éventuel travail du conjoint varie.

Âge

Comme dans la section 5.1, nous nous intéressons maintenant au découpage par âge. Encore une fois, nous effectuons deux découpages, le premier selon l'âge du conjoint et le second selon l'âge du

déclarant principal. Les résultats de ces estimations d'élasticités de participation du conjoint au marché du travail sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10 : Effet taxe, effet revenu, âge

	Taux de conjoints actifs	Taux (coeff. β)	Revenu (coeff. γ)	Croisé (coeff. δ)	Elasticité Taux	Elasticité revenu
Conjoint de moins de 30 ans	67,2 %	0,439 (0,052)	-0,313 (0,019)	-0,050 (0,006)	-0,00 ° (0,03)	-0,05 (0,01)
Conjoint entre 30 et 40 ans	69,6 %	1,518 (0,024)	-0,801 (0,007)	-0,166 (0,003)	-0,00 ° (0,01)	-0,10 (0,00)
Conjoint entre 40 et 50 ans	69,7 %	1,784 (0,018)	-0,837 (0,006)	-0,208 (0,002)	-0,05 (0,01)	-0,09 (0,00)
Conjoint entre 50 et 60 ans	55,1 %	1,967 (0,015)	-1,030 (0,005)	-0,215 (0,002)	-0,04 (0,01)	-0,24 (0,00)
Conjoint de plus de 60 ans	5,4 %	-0,026 (0,000)	-0,012 (0,000)	-0,001 (0,000)	-0,03 (0,00)	-0,01 (0,00)
Déclarant moins de 30 ans	72,9 %	-0,193** (0,080)	-0,849 (0,030)	0,025 (0,009)	-0,01 ° (0,04)	-0,15 (0,02)
Déclarant entre 30 et 40 ans	70,7 %	1,444 (0,026)	-0,809 (0,008)	-0,156 (0,003)	-0,00 ° (0,01)	-0,11 (0,01)
Déclarant entre 40 et 50 ans	69,6 %	1,680 (0,020)	-0,855 (0,005)	-0,190 (0,002)	-0,03 (0,01)	-0,11 (0,00)
Déclarant entre 50 et 60 ans	60,0 %	1,832 (0,015)	-0,966 (0,005)	-0,210 (0,002)	-0,07 (0,01)	-0,18 (0,00)
Déclarant de plus de 60 ans	11,9 %	0,798 (0,000)	-0,551 (0,000)	-0,076 (0,000)	-0,06 (0,00)	-0,33 (0,00)

Notes : Les coefficients β , γ et δ sont les coefficients issus de la régression selon l'équation (8). Les élasticités sont ensuite calculées à partir des coefficients selon les formules (9) et (10). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %, sauf ceux marqués du symbole ** qui sont significatifs au seuil de 5 % et ceux marqués du symbole ° qui ne sont pas significatifs. Les écarts types sont entre parenthèses.

Avec ce découpage, nous observons encore une fois l'effet de contrainte qui diminue au fur et à mesure que les agents avancent dans la vie. Ainsi, les élasticités sont croissantes avec les âges des déclarants principaux et des conjoints. Ceci est vrai aussi bien pour l'élasticité au taux d'imposition qu'au revenu, car la contrainte qui s'affaiblit avec l'âge est notamment une contrainte de perspective de carrière, et dans ce cadre libère en même temps les deux élasticités.

Comme dans la section 5.1 également, les élasticités des conjoints de plus de 60 ans baissent, alors que celles des conjoints de déclarants principaux de plus de 60 ans continuent de monter. Cependant, on observe un élément supplémentaire, qui est que cette hausse pour les conjoints de déclarants de plus de 60 ans est principalement effective pour l'effet revenu. L'élasticité au taux de taxation du salaire éventuel du conjoint, quant à elle, se maintient à un niveau substantiel, mais sans augmenter.

Ceci s'explique par le fait qu'en l'occurrence, pour les personnes autour de 60 ans, la décision de présence ou d'absence sur le marché du travail correspond à une décision de départ ou non en retraite anticipée. Dans ce cas, ce qui compte en premier lieu pour prendre sa décision est le niveau de revenu par unité de consommation qui sera disponible au foyer pendant l'ensemble de sa retraite. C'est pourquoi l'effet revenu est si important. Un revenu supplémentaire permet de suivre plus facilement et plus rapidement le déclarant principal du foyer en retraite. Pour ces mêmes conjoints actifs, en couple avec des retraités, l'élasticité au taux de taxation de leur revenu éventuel reste élevée, mais pas plus que pour les conjoints d'âge similaire en couple avec des actifs.

Salaire du déclarant principal

Pour poursuivre notre analyse en détail des élasticités de l'offre de travail des conjoints en fonction de différentes caractéristiques du foyer, nous regardons maintenant ces élasticités en fonction du salaire du déclarant principal. Les résultats des estimations sont présentés dans le tableau 11.

Tableau 11 : Effet taxe, effet revenu, salaire du déclarant principal

Salaire du déclarant principal	Taux de conjoints actifs	Taux (coeff. β)	Revenu (coeff. γ)	Croisé (coeff. δ)	Elasticité Taux	Elasticité revenu
Inférieur à 6 871 € (1/2 SMIC)	23,4 %	0,966 (0,011)	-0,483 (0,004)	-0,104 (0,001)	-0,08 (0,01)	-0,17 (0,00)
Entre 6 872 € et 13 742 € (1/2 et 1 SMIC)	63,1 %	3,643 (0,050)	-1,541 (0,015)	-0,420 (0,006)	-0,04 ° (0,03)	-0,06 (0,01)
Entre 13 743 € et 27 485 € (1 et 2 SMIC)	75,0 %	6,039 (0,045)	-2,536 (0,011)	-0,655 (0,005)	-0,01 ° (0,02)	-0,18 (0,01)
Entre 27 486 € et 59 970 € (2 et 4,5 SMIC)	72,3 %	0,201 (0,095)	-1,190 (0,016)	-0,024 (0,010)	-0,01 ° (0,05)	-0,32 (0,01)
Supérieur à 59 971 € (4,5 SMIC)	53,6 %	0,706 (0,273)	-0,364 (0,031)	-0,132 (0,026)	-0,33 * (0,20)	-0,08 (0,03)

Notes : Les coefficients β , γ et δ sont les coefficients issus de la régression selon l'équation (8). Les élasticités sont ensuite calculées à partir des coefficients selon les formules (9) et (10). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %, sauf ce marqué du symbole * qui sont significatifs au seuil de 10 % et ceux marqués du symbole ° qui ne sont pas significatifs. Les écarts types sont entre parenthèses.

Comme lors de l'analyse de la section 5.1 qui détaillait par rapport à ce même salaire du déclarant principal, nous trouvons une croissance, puis une décroissance de l'élasticité de la participation du conjoint au marché du travail en fonction du revenu par unité de consommation, au fur et à mesure que le salaire du déclarant principal augmente. L'explication est également semblable à celle présentée dans la section 5.1 : tout d'abord, les contraintes de revenu pesant sur le foyer diminuent et libèrent ainsi les choix de

participation ou non au marché du travail ; ensuite, une fois totalement libéré de ces contraintes, le conjoint répond beaucoup moins aux variations du revenu disponible par unité de consommation pour son foyer. Cependant, il apparaît trois faits particuliers dans ces estimations.

Tout d'abord, les conjoints de déclarants principaux rémunérés à de très bas salaires présentent des élasticités de participation au marché du travail assez élevées. Ce résultat est en fait dû à ce que cette catégorie comporte non seulement des foyers pauvres, mais également des foyers ayant des revenus conséquents mais pas ou peu de salaires. Ces personnes peuvent être des retraités ou des personnes vivant des revenus de leur patrimoine. La catégorisation suivante, à savoir en fonction du revenu du foyer, résoudra ce problème pour mesurer l'élasticité des plus défavorisés.

Ensuite, entre un demi SMIC et quatre SMIC et demi, si l'élasticité au revenu par unité de consommation est croissante, l'élasticité au taux de taxation reste nulle. L'explication de ceci tient à ce que, pour ces foyers, le revenu d'un travail salarié du conjoint sert avant tout à desserrer une contrainte budgétaire particulièrement limitative. Ainsi, la qualité de la rémunération est relativement peu prise en compte et a peu d'impact sur la décision du conjoint de travailler. A l'opposé, le niveau de revenu disponible par unité de consommation du foyer et les besoins financiers atténués qui en découlent importent quant à eux bien plus et implique une élasticité au revenu importante.

Enfin, pour les conjoints des salariés les mieux rémunérés, la baisse de l'élasticité de participation au marché du travail observée dans la section 5.1 semble être surtout due à une baisse de l'élasticité de la participation en fonction du revenu disponible par unité de consommation. En revanche, l'élasticité en fonction de la qualité de la rémunération du travail augmente fortement. En effet, à ce niveau de revenu, les contraintes budgétaires ne mordent plus aussi fortement qu'au dessous, et les conjoints de ces salariés ne travaillent pas par nécessité. Ainsi, la rentabilité du travail est prise en compte sérieusement, et l'arbitrage entre le travail et le loisir (ou l'arbitrage entre un travail rémunéré et un travail associatif ou domestique non rémunéré) devient un arbitrage réel. Ceci se traduit par une augmentation forte de l'élasticité en fonction du taux de taxation du salaire éventuel du conjoint. Cependant, l'assurance que cette augmentation existe bien peut être remise en question par le fait que le coefficient qui nous l'indique n'est que faiblement significatif, il ne l'est qu'au seuil de 10 %.

Revenus du foyer

Pour aller plus loin, et pour avoir de l'information sur les très bas revenus, mêlés dans le tableau précédent aux revenus plus élevés sans salaires, nous détaillons en par niveau de revenu, en estimant séparément les élasticités de la participation du conjoint au marché du travail selon la valeur de l'ensemble de leurs revenus par unité de consommation, sans compter bien évident les éventuels revenus tirés du salaires du conjoint. Les résultats de ces estimations, selon les régressions présentées par les équations (6) et (8), sont présentés dans le tableau 12.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'importance des élasticités de l'offre de travail en bas de l'échelle disparaît dans cette catégorisation par niveau de revenu. Cela confirme bien que, dans le tableau 11, les substantielles élasticités de la participation au marché du travail des conjoints de déclarants principaux à très faibles salaires étaient tirées vers le haut par des foyers à revenu important mais dont le déclarant principal ne travaillait pas.

Par ailleurs, cette décomposition par niveau de revenu par unité de consommation ne donne pas de résultats significatifs en ce qui concerne l'élasticité de la participation du conjoint au marché du travail en fonction du taux de taxation de son salaire éventuel. En revanche, pour ce qui concerne l'élasticité de cette participation au marché du travail en fonction des autres revenus par unité de consommation du ménage, les résultats sont significatifs et très semblables à ceux présentés dans le tableau 7. Cette élasticité augmente avec les revenus disponibles par unité de consommation du foyer, jusqu'à atteindre un palier de pratiquement -1 pour les foyers ayant des revenus (exceptés ceux provenant d'un éventuel salariat du conjoint) entre 12 000 € et 50 000 € par unité de consommation et par an. Au-delà de ses niveaux de revenu, l'élasticité décroît très fortement.

Tableau 12 : Effet taxe, effet revenu, autres revenus du foyer

Autres revenus du foyer	Taux de conjoints actifs	Taux	Revenu	Croisé	Elasticité	Elasticité
		(coeff. β)	(coeff. γ)	(coeff. δ)	Taux	Revenu
Inférieur à 8 000 €	51,6 %	-0,436*** (0,026)	0,383*** (0,013)	0,055*** (0,003)	0,01 (0,02)	0,08*** (0,01)
Entre 8 001 € et 12 000 €	59,0 %	-5,598*** (0,306)	-2,243*** (0,097)	-0,620*** (0,033)	-0,04 (0,21)	-0,19*** (0,07)
Entre 12 001 € et 20 000 €	47,3 %	-6,494*** (0,322)	-0,136*** (0,075)	0,713*** (0,034)	0,20 (0,25)	-0,91*** (0,07)
Entre 20 001 € et 50 000 €	34,0 %	-9,084*** (0,287)	0,033 (0,046)	0,918*** (0,028)	0,20 (0,24)	-1,02*** (0,05)
Entre 50 001 € et 100 000 €	33,0 %	19,008*** (1,459)	-2,142*** (0,156)	-1,759*** (0,132)	-0,32 (1,25)	0,00 (0,17)
Entre 100 001 € et 250 000 €	37,0 %	-1,706 (2,291)	0,122 (0,215)	0,094 (0,192)	-0,37 (1,89)	0,01 (0,23)
Entre 250 000 € et 1 000 000 €	39,7 %	-1,852 (2,866)	0,168 (0,257)	0,101 (0,222)	-0,33 (2,31)	-0,03 (0,27)
Supérieur à 1 000 001 €	40,1 %	-7,764 (5,707)	0,525 (0,448)	0,517 (0,388)	-0,17 (4,56)	-0,06 (0,48)

Notes : Les coefficients β , γ et δ sont les coefficients issus de la régression selon l'équation (8). Les élasticités sont ensuite calculées à partir des coefficients selon les formules (9) et (10). *** : Significatif au seuil de 1 %. Ecarts types entre parenthèses.

Revenus patrimoniaux

Pour finir, nous nous intéressons aux revenus patrimoniaux. Ce découpage entre foyers possédant ou pas du patrimoine rémunéré permet, en effet, d'avoir plus d'information sur les différentes valeurs que peut prendre l'élasticité de la participation du conjoint au marché du travail en fonction du taux de taxation auquel serait soumis son éventuel salaire. Les résultats des estimations suivant ce découpage sont présentés dans le tableau 13.

Tableau 13 : Effet taxe, effet revenu, types de revenus

	Taux de conjoints actifs	Taux (coeff. β)	Revenu (coeff. γ)	Croisé (coeff. δ)	Elasticité taux	Elasticité revenu
Pas de revenus de capitaux mobiliers	50,7 %	2,427 (0,014)	-1,243 (0,005)	-0,263 (0,002)	0,00 ° (0,01)	-0,26 (0,00)
Revenus de capitaux mobiliers	42,7 %	0,900 (0,014)	-0,538 (0,004)	-0,124 (0,002)	-0,18 (0,01)	-0,15 (0,00)
Pas de revenus immobiliers	49,8 %	2,101 (0,012)	-1,121 (0,004)	-0,232 (0,001)	-0,05 (0,01)	-0,26 (0,00)
Revenus immobiliers	37,9 %	1,191 (0,025)	-0,483 (0,006)	-0,148 (0,003)	-0,17 (0,02)	-0,11 (0,01)

Notes : Les coefficients β , γ et δ sont les coefficients issus de la régression selon l'équation (8). Les élasticités sont ensuite calculées à partir des coefficients selon les formules (9) et (10). Tous les résultats sont significatifs au seuil de 1 %, sauf celui marqué du symbole °. Les écarts types sont entre parenthèses.

Ces résultats sont frappant parce qu'outre qu'ils sont très significatifs, ils sont particulièrement différents des résultats que nous obtenons en ne déterminant qu'une seule élasticité de la participation au marché du travail. En effet, cette fois-ci, et contrairement aux estimations qui sont présentées dans le tableau 8, l'effet revenu est plus important pour les foyers ne possédant pas de patrimoine rémunéré que pour ce qui en possèdent. Une première manière d'interpréter cela consiste à dire – de même que nous l'avons dit dans le commentaire des tableaux 6, 7, 11 et 12 concernant l'effet revenu pour les plus riches – que les détenteurs de capitaux rémunérés, faisant parti des foyers les plus aisés, ne sont sous le coup de pratiquement aucune contrainte financière, et ainsi ne font pas beaucoup réagir leur participation au marché du travail en fonction des variations de leur revenu disponible par unité de consommation.

En revanche, la relation inverse dans les élasticités observées dans le tableau 8 était tirée par l'effet du au taux de taxation. En effet, l'élasticité au taux de taxation des salaires éventuels du conjoint est pratiquement nulle pour les foyers ne possédant pas de patrimoine rémunéré, et très conséquente pour ceux qui en possèdent. A nouveau, une première explication consiste à reprendre un argument déjà évoqué, à savoir que les foyers possédant des capitaux rémunérés étant bien moins contraints que les autres, les conjoints peuvent arbitrer réellement entre une activité salariée et une autre activité, en fonction de la rémunération nette éventuelle de l'activité salariée.

De plus, il est possible d'avoir une autre interprétation de ces résultats, qui complète les deux explications précédemment proposées. Celle-ci consisterait à interpréter ces résultats en terme d'optimisation inter temporelle. Il est souvent considéré que les différentes classes d'agents ont des perspectives inter temporelles différentes. Ceci peut d'ailleurs être dû partiellement aux contraintes financières que nous avons évoquées tout au long de cette section 5. Ainsi, les agents vivant des revenus de leur capital sont supposés avoir une vision à plus long terme que ceux vivant des revenus de leur travail. Alors, pour les possesseurs de capitaux rémunérés, un gain en revenu disponible par unité de consommation est lissé sur l'ensemble du cycle de vie, et a donc un bien moindre impact qu'un gain équivalent pour les foyers qui ne jouissent pas de revenus de capitaux. En revanche, dans leur processus d'optimisation, les propriétaires d'un capital rémunéré sont plus sensibles que les autres au rendement de leurs activités, et ainsi la participation au marché du travail des conjoints de ses foyers est plus élastique aux variations du salaire net d'impôt qu'ils en retireraient.

Pour résumer ces phénomènes, nous pourrions dire qu'une classe d'agents économiques travaille pour vivre quand l'autre travaille pour s'enrichir.

Conclusion

Afin de mettre ces résultats en perspective, il peut être parlant de regarder quelles seraient les conséquences d'un abandon de la familialisation sur la participation des conjoints au marché du travail, et donc sur le travail des femmes. Pour ce faire, et puisque nous avons déterminé deux élasticités de la participation des conjoints au marché du travail, il convient de comprendre l'influence qu'aurait un tel abandon sur les revenus hors salaire du conjoint des foyers fiscaux et sur le taux moyen d'imposition du salaire éventuel du conjoint.

Un abandon de la familialisation, du fait que ce système permet une diminution d'impôt pour les couples, produirait une baisse du revenu par unité de consommation du foyer, et par là une augmentation de la participation des conjoints au marché du travail. Cette augmentation serait d'autant plus importante que l'élasticité au revenu serait importante, et que l'avantage fiscal généré par les quotients familial et conjugal est aujourd'hui important.

Ensuite, un abandon de la familialisation produirait également une baisse du taux de taxation du salaire éventuel du conjoint. A nouveau, cela inciterait les conjoints à participer au marché du travail, mais l'effet passerait par l'élasticité au taux de taxation cette fois-ci. L'augmentation de la participation des conjoints au marché du travail serait pour ce biais d'autant plus importante que l'élasticité au taux d'imposition serait importante, et que le taux marginal d'imposition du revenu, du fait des revenus du foyer autres que le salaire éventuel du conjoint, serait élevé.

En conséquence, les couples les plus pauvres, ont une élasticité au revenu moyenne et une élasticité au taux d'imposition basse voire nulle. Mais surtout, ils ne profitent que très peu ou pas du tout de la familialisation de l'impôt sur le revenu, et sont taxés à un taux marginal nul ou très faible. Un abandon du caractère familial de l'impôt sur le revenu n'inciterait donc que très peu ces conjoints à participer au marché du travail.

Pour la classe moyenne et la classe moyenne supérieure, l'élasticité au taux d'imposition est faible mais l'élasticité au revenu est importante. Et comme ces foyers profitent largement de l'avantage fiscal lié aux quotients familial et conjugal, un abandon de la familialisation inciterait fortement ces conjoints à participer au marché du travail, et ce par le biais de l'effet revenu.

Pour la classe la plus élevée, et en particulier les détenteurs de patrimoine rémunérés, l'élasticité au revenu est plus faible, mais l'élasticité au taux d'imposition est très importante. Or, ces couples présentent la plupart du temps des taux marginaux d'imposition élevés. Ainsi un abandon de la familialisation inciterait fortement ces conjoints à participer au marché du travail, et ce par le biais de l'effet du taux d'imposition.

Références Bibliographiques

- Angrist, J., Evans, W., 1998. Children and Their Parents' Labor Supply: Evidence from Exogeneous Variation in Family Size. *The American Economic Review* 88, 450-477.
- Blundell, R., Duncan, A., Meghler, C., 1998. Estimating labor supply responses using tax policy reforms. *Econometrica* 66, 827-861.
- Blundell, R., MaCurdy, T., 1999. Labor supply: a review of alternative approaches. Dans le *Handbook of public economics* 3A, North Holland.
- Bouguignon, F., Magnac, T., 1990. Labor supply and taxation in France. *Journal of Human resources* 25, 358-389.
- Dagostvik, J., Laisney, F., Strom, S., Ostervold, J., 1988. Female labor supply and the tax benefit system in France. *Annales d'économie et de statistiques* 11, 5-40.
- Feldstein, M., 1995. The effect of marginal tax rates on taxable income: a panel study of the 1986 tax reform act. *Journal of Political Economy* 108, 353-378.
- Gruber, J., Saez, E., 2002. The elasticity of taxable income: evidence and implications. *Journal of Public Economics* 84, 1-12.
- Laroque, G., Salanié, B., 2003. Institutions et employ, les femmes et le marché du travail en France, *Economica*.
- Piketty, T., 1998. L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels: une estimation pour le cas français. *Economie et prévision* 132-133, 1-35.
- Piketty, T., 1999. Les hauts revenus face aux modifications des taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu en France, 1970-1996. *Economie et prévision* 138-139, 25-60.
- Saez, E., 2003. The effect of marginal tax rate on income: a panel study of 'bracket creep'. *Journal of Public Economics* 87, 1231-1258.